

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Dakar, le

14 AVR. 1970

1B583

*Le Président de la République*

20/70

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, un décret de présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de loi portant loi de finances pour l'année financière 1970-1971.

Je vous serais obligé de bien vouloir soumettre ce projet à la délibération de l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur le Président de l'Assemblée  
nationale

- DAKAR -

  
Léopold Sédar SENGHOR

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 70 - 4 2 2 / PM.SGG.SL

DECRET

ordonnant la présentation à l'Assemblée nationale  
d'un projet de loi portant loi de finances pour  
l'année financière 1970 - 1971 .

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

VU la Constitution ;

DECRETE 603

ARTICLE 1er .- Le projet de loi , dont le texte est annexé au présent décret  
sera présenté à l'Assemblée nationale par le Ministre des Finances et des  
Affaires économiques , qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en sou-  
tenir la discussion .

ARTICLE 2 .- Le Ministre des Finances et des Affaires économiques , est  
chargé de l'exécution du présent décret .

Fait à DAKAR, le 13 AVRIL 1970



Léopold Sédar SENGHOR

13583

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

La loi de Finances pour l'année financière 1968/1969 avait arrêté le budget de l'Etat en recettes et en dépenses à 49.422.000.000. Le budget de fonctionnement avait été équilibré en recettes et en dépenses à 36.750.000.000, tandis qu'un volume de recettes de 12.672.000.000 devait couvrir à ce même niveau les dépenses en capital. Par rapport à la gestion antérieure (1967/1968), ce budget marquait une augmentation de 3.197.000.000.

En 1967/1968, sur une prévision de recettes ordinaires de 35.675.000.000 les recouvrements se sont élevés à 35.840.000.000 (100,4 %), tandis qu'en 1968/1969 sur une prévision de 36.750.000.000, les recouvrements n'ont atteint que 36.193.302.701 (98,48 %). Cette diminution confirme la baisse des recettes constatée depuis la gestion 1966/1967.

Les dépenses ordinaires étaient réglées au 30 juin 1969 à 98,46 % des prévisions, alors qu'elles l'étaient en 1967/1968 à 95,96 % des prévisions.

D'autre part en 1967/1968 il avait été possible de dégager un excédent de recettes de 1.605.925.928 francs pour financer une partie de nos dépenses en capital. En 1968/1969 l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires ne fut que de 8.570.926, c'est-à-dire insignifiant. Ce qui a obligé l'Etat à financer l'ensemble des dépenses en capital par la trésorerie qui a connu des difficultés.

Face à la baisse des recettes : 100,46 % en 1967/1968 contre 98,48 % en 1968/1969, les dépenses de l'Etat, surtout les dépenses de fonctionnement n'ont cessé d'augmenter : 34.243.638.000 en 1967/1968 contre 36.184.724.000 en 1968/1969. A l'intérieur des dépenses de fonctionnement les dépenses de personnel ont progressé plus rapidement. En 1967/1968 elles étaient de 17.677.714.000, en 1968/1969 de 18.892.941.000 ; elles dépasseront 19.000.000.000 à la clôture de la gestion 1969/1970. Cette progression importante des dépenses de personnel est due à l'application des nouveaux statuts particuliers des cadres de fonctionnaires et à l'augmentation des effectifs de l'Etat qui se chiffraient à :

34.864 en 1966 - 1967  
35.894 en 1967 - 1968  
36.427 en 1968 - 1969  
36.703 au 30 Avril 1970

Les résultats définitif comparés des deux gestions 1967/1968 et 1968/1969 accusaient des soldes déficitaires : 2.051.099.000 pour la première contre 3.241.137.000 pour la seconde.

Les déficits cumulés de ces deux gestions (5.292.236.000) doivent s'ajouter au déficit de la gestion 1966/1967 (2.520.148.000) pour être imputés au compte permanent des découverts du trésor dont le solde excédentaire de 119.000.000 au 1er juillet 1966 devient ainsi déficitaire de 7.693.384.000 à la veille de la clôture de la gestion 1969/1970.

Comment donc se présente celle-ci après 6 mois d'exécution ?

La loi de finances 1969/1970 avait autorisé 37.850.000.000 de dépenses couvertes par 37.850.000.000 de recettes ordinaires et 4.658.00.000 de dépenses en capital gagées par 4.658.000.000 de recettes extraordinaires représentant des emprunts à réaliser sur le marché intérieur et financier.

Après 8 mois de gestion, les recouvrements des recettes ordinaires s'établissent à 21.985.863.000 soit 58 % des prévisions au 28 février 1970. Il y a une légère hausse par rapport à la gestion précédente (57,70 %). Par contre les recettes en capital s'élèvent dérisoirement à 75.232.000. Toujours après 8 mois de gestion, les dépenses de fonctionnement ont été réglées à 55 % (20.841.386.00), et les dépenses en capital à 11 % (516.507.000). On constate donc un excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires de 1.144.477.000 et un excédent des dépenses en capital sur les recettes extraordinaires de 441.275.000 soit un excédent global des recettes sur les dépenses de 703.202.000. Les dépenses des postes diplomatiques n'étant pas encore apurées, au 28 février 1970, il est vraisemblable que la fin de la gestion 1969/1970 sera déficitaire. Mais ce déficit sera moins important que celui de l'année dernière.

Le projet de budget pour l'année financière 1970/1971 se présente donc sous le signe du redressement.

./.

En recettes ordinaires, il est arrêté à 39.000.000.000, soit une augmentation de 1.150.000.000 (3 %) par rapport au budget 1969/1970 et à 7.900.000.000 en recettes extraordinaires, dont 2.900.000.000 de reports de la gestion en cours.

L'augmentation des recettes ordinaires (1.150.000.000) ne provient d'aucun impôt nouveau. Elle est due essentiellement à l'aménagement des impôts existants et à l'amélioration du système de recouvrement.

Par rapport aux recouvrements arrêtés le 30 juin 1969, cette augmentation est de 2.806.697.000. Elle est très importante. Elle s'explique par la double imposition de l'impôt général sur le revenu et des B.I.C. et par les arriérés de recouvrements que le trésor s'efforce de faire rentrer. Mais on peut se demander si les 39.000.000.000 de dépenses prévues pour 1970/1971 trouveront leur couverture en recettes.

Aussi est-il nécessaire de contrôler de très près l'exécution des dépenses de la gestion qui va s'ouvrir. Celles-ci seront en 1970/1971 en augmentation de 1.150.000.000 par rapport aux prévisions de 1969/1970 et à 2.815.276.000 par rapport aux règlements de la gestion écoulée. La part la plus importante est absorbée par les dépenses de personnel qui représentent 50,16 % de la masse globale des ressources ordinaires. Cependant ce pourcentage est en baisse par rapport au précédent qui était de 50,30 %, mais il confirme la progression continue des dépenses de personnel.

Pour la première fois depuis 1966, les dépenses de <sup>matériel</sup> ~~personnel~~ vont augmenter par rapport à l'année financière en cours : 18,25 % pour 17,73 %.

Les dépenses de transfert diminuent et passent de 15,84 % à 13,66 %. Cette diminution est due à la suppression des ristournes à la République Islamique de Mauritanie.

Par contre les dépenses communes diverses augmentent de 504.705.000 Cette augmentation résulte d'un renforcement de la ligne budgétaire concernant les remboursements des droits indûment perçus par le Trésor. <sup>En fait</sup> Le système de la retenue à la source doit ~~en fait~~ donner lieu à des remboursements de trop perçu en fin d'exercice.

./.

L'éducation, la formation et l'action social représentent 28,49 % de la masse subdgétaire, compte non tenu des dépenses communes touchant ces secteurs, tandis que le secteur économique représente 15,20 % de cette même masse.

\*

\*

\*

Tel se présente le budget 1970/1971. Les charges de l'Etat vont sensiblement augmenter sans accroissement corrélatif des recettes. Cette situation risque d'accroître le déficit budgétaire et d'épuiser la trésorerie de l'Etat. Aussi le Gouvernement est-il résolu à renforcer le contrôle à tous les niveaux par un certain nombre de mesures qui seront prises à partir du 1er juillet :

- Blocage de 5 % des crédits de matériel afin de régler en priorité les arriérés des services.
- Passation en priorité des engagements permanents (eau - électricité - téléphone).
- Respect du rythme de consommation des crédits affectés aux dépenses éventuelles.
- Application stricte de la circulaire n° 84/PR du 20 Septembre 1968 sur les engagements de non fonctionnaires.

18 583

ASSEMBLEE NATIONALE DU SENEGAL

-----

3ème LEGISLATURE

1ère SESSION ORDINAIRE DE 1970

 A P P O R T

-----

présenté au nom

de la

Commission des Finances

—

Sur le projet de loi n° 20/70 portant loi de  
Finances pour l'année financière  
1970 - 1971

—

Par

Monsieur Christian VALANTIN  
Rapporteur Général de  
la Commission des Finances.

—

- BUDGET DE FONCOTONNEMENT -A/- RECETTES ORDINAIRESTITRE PREMIER - RECETTES FISCALESSECTION PREMIERE - IMPOTS DIRECTSCHAPITRE 0-11 - Impôts forfaitaires sur le revenuArticle 0-1 - Impôt du minimum fiscal

|                                                                                  |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Les prévisions pour 1970/1970 sont en augmentation par rapport à 1969/1970 ..... | <u>320.000.000</u> |
| au lieu de 300.000.000                                                           |                    |

Article 0-2 - Impôt flottant

N E A N T

Article 0-3 - Taxe sur le bétail

|                                                                           |                    |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Les prévisions 1970/1971 sont en diminution par rapport à 1969/1970 ..... | <u>200.000.000</u> |
| contre 220.000.000                                                        |                    |

Article 0-4 - Taxe régionale

|                                          |                    |
|------------------------------------------|--------------------|
| La prévision pour 1970/1971 est de ..... | <u>700.000.000</u> |
| contre 760.000.000 en 1969/1970          |                    |

|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| <u>TOTAL DU CHAPITRE 0-11</u> | <u>1.220.000.000</u> |
|-------------------------------|----------------------|

Votre Commission s'est posée la question de savoir pourquoi la taxe régionale figurait-elle dans les recettes ordinaires, alors qu'elle couvre des dépenses en capital. C'est qu'elle est bien, par sa nature, a répondu le Gouvernement, une recette ordinaire. Sa régularité, le fait qu'elle soit annuelle, le fait qu'elle couvre également des dépenses obligatoires en font bien une recette ordinaire. On peut certes étudier une autre nomenclature pour faire ressortir le double caractère de la taxe régionale.

./.

CHAPITRE 0-12 - Impôts proportionnels et progressifs sur le  
revenu

Article 0-0 - Impôt sur les bénéfices industriels et  
commerciaux

La prévision pour 1970/1971 est très supérieure à celle  
de 1969/1970 ..... 2.530.000.000  
au lieu de 1.730.000.000

Article 0-1 - Impôt sur les bénéfices non commerciaux

La prévision pour 1970/1971 passe à ..... 40.000.000  
au lieu de 35.000.000 pour 1969/1970

Article 0-2 - Traitements et salaires

§ 01 - 2 % part des employeurs : 570.000.000

§ 02 - 2 % part des employés : 780.000.000

Soit une prévision pour 1970/1971 de ..... 1.350.000.000  
contre 1.200.000.000 en 1969/1970

Article 0-3 - Taxe de développement

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 1.220.000.000  
contre 1.150.000.000 en 1969/1970

Article 0-4 - Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers

§ 01 - Impôt sur le revenu des créances 8.000.000

§ 02 - Impôt sur le revenu des valeurs  
mobilières ..... 442.000.000

Soit une prévision pour 1970/1971 inchangée par rapport  
à celle de 1969/1970 ..... 450.000.000

Article 0-5 - Impôt général sur le revenu et taxe complémen-  
taire à l'impôt général sur le revenu

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 2.812.000.000  
contre 1.350.000.000 en 1969/1970

./.

Article 0-6 - Taxe sur les réserves des sociétés

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 20.000.000  
contre 350.000.000 en 1969/1970

On se souvient que cette taxe qui résulte de la loi 24/69 était exceptionnelle, en ce sens qu'elle ne s'est appliquée qu'à la gestion 1969/1970. Elle ne s'applique donc pas cette année et les 20.000.000 inscrits à cet article constituent des restes à recouvrer.

Article 0-7 - Taxe forfaitaire à la charge des employeurs

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 245.000.000  
contre 215.000.000 en 1969/1970.

TOTAL DU CHAPITRE 0-128.667.000.000 ✓

contre 6.730.000.000 en 1969/1970.

Ce chapitre 0-12 est en nette augmentation : 8.667.000.000 pour 1970/1971, soit une augmentation de 1.937.000.000. Cette augmentation ne provient d'aucun impôt nouveau, mais d'une amélioration du système de recouvrement et surtout de la double imposition de l'I.G.R. et des B.I.C.

CHAPITRE 0-13 - Contribution mobilièreArticle 0-1 - Contribution mobilière

On sait qu'elle a été supprimée par la loi 69-03 du 15 Janvier 1969. Mais il y a encore des restes à recouvrer : 75.000.000 en 1969/1970, 50.000.000 en 1970/1971. ✓

CHAPITRE 0-14 - Impôts fonciersArticle 0-1 - Impôt foncier sur les propriétés bâties

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 489.000.000  
contre 500.000.000 en 1969/1970.

Article 0-2 - Impôt foncier sur les propriétés non bâties

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 13.000.000  
contre 12.000.000 en 1969/1970.

Article 0-3 - Contribution foncière sur les propriétés  
insuffisamment mises en valeur (surtaxe  
foncière)

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 3.000.000

Article 0-4 - Taxe sur les biens de mainmorte et  
propriétés bâties

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 10 5.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-14 610.000.000

contre 620.000.000 en 1969/1970

CHAPITRE 0-15 - Patentes et licences

Article 0-1 - Patentes

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 530.000.000  
contre 480.000.000 en 1969/1970

Article 0-2 - Licences

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 5.000.000

Article 0-3 - Taxe complémentaire à la patente

Il s'agit d'un impôt nouveau qui résulte de la loi 69-05 du 15  
janvier 1969. Le taux est de 5 % de la cotisation de la patente, sauf pour  
les patentes relevant de la 7ème classe du tableau A. Le produit attendu  
de cette taxe est de 15.000.000 Il sera ristourné aux communes dans les  
mêmes conditions que le produit de la contribution des patentes.

TOTAL DU CHAPITRE 0-15 550.000.000

contre 520.000.000 en 1969/1970.

CHAPITRE 0-16 - Autres impôts directs et produits accessoiresArticle 0-1 - Taxe sur les armes

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 .....

15.000.000

Article 0-2 - Produits accessoires

La prévision pour 1970/1971 est de .....  
contre 80.000.000 en 1969/1970

70.000.000

Cette rubrique a été créée il y a 2 ans en raison des possibilités offertes par la comptabilisation mécanographique des opérations de recettes. Il s'agit d'une part du produit des majorations d'impôts pour paiements tardifs, d'autre part, du produit des impôts recouvrés après admission en non valeur des rôles y afférents. Ces produits étaient antérieurement répartis dans les rubriques budgétaires 0-11 à 0-16, et dans les recettes et imprévus. La prévision proposée est fonction des recouvrements actuellement connus.

TOTAL DU CHAPITRE 0-16

85.000.000

contre 95.000.000 en 1969/1970

TOTAL DE LA SECTION PREMIERE - IMPOTS DIRECTS

|               |                |
|---------------|----------------|
| Chapitre 0-11 | 1.220.000.000  |
| Chapitre 0-12 | 8.667.000.000  |
| Chapitre 0-13 | 50.000.000     |
| Chapitre 0-14 | 610.000.000    |
| Chapitre 0-15 | 550.000.000    |
| Chapitre 0-16 | 85.000.000     |
|               | <hr/>          |
|               | 11.182.000.000 |

SECTION II - IMPOTS INDIRECTSCHAPITRE 0-21 - Droits à l'importation et taxes intérieures  
perçues comme en matière de droits à l'im-  
tation.Article 0-1 - Droits de douane

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 440.000.000

Article 0-2 - Droits fiscaux à l'importation

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 3.500.000.000

Article 0-3 - Taxe forfaitaire représentative de la  
taxe de transaction à l'importation

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 4.820.000.000

Article 0-4 - Centimes additionnels à la T.F.R.T.T.  
à l'importation

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 580.000.000

Article 0-5 - Taxe sur le chiffre d'affaires à  
l'importation

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 4.570.000.000

Article 0-6 - Taxe compensatrice à la T.C.A.N E A N TArticle 0-7 - Taxe de raffinage

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport à  
1969/1970 ..... 1.200.000.000

./.

Article 0-8 - Taxe de statistique à l'importation

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 990.000.000  
 contre 975.000.000 en 1969/1970

Article 0-9 - Autres droits à l'importation

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-2116.100.000.000

contre 16.085.000.000 en 1969/1970

CHAPITRE 0-22 - Droits fiscaux à l'exportation et taxes  
intérieures perçues comme en matière de  
droits à l'exportation

Article 0-1 - Droits de douane

N E A N T

Article 0-2 - Droits fiscaux à l'exportation

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 1.069.000.000  
 contre 967.000.000 en 1969/1970

Article 0-3 - Taxe de recherche

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 69.000.000  
 contre 60.000.000 en 1969/1970

Article 0-4 - Taxe de conditionnement

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 34.000.000  
 contre 30.000.000 en 1969/1970

Article 0-5 - Taxe forfaitaire représentative de la  
taxe sur les transactions à l'exportation

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 888.000.000  
 contre 749.000.000 en 1969/1970

./.

Article 0-6 - Centimes additionnels à la T.F.R.T.T. à l'exportation

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 71.000.000  
contre 60.000.000 en 1969/1970

Article 0-7 - Taxe de statistique à l'exportation

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 10.000.000

Article 0-8 - Autres taxes à l'exportation

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-22

2.141.000.000

contre 1.876.000.000 en 1969/1970.

Ce chapitre est en relation directe avec le volume de la récolte arachidière. Aussi, votre Commission s'est-elle étonnée qu'il soit en nette augmentation par rapport à l'an dernier (265.000.000 de plus). Le Ministre des Finances a répondu que la valeur mercuroiale de l'arachide avait été relevée de 12,5 % à la suite de la dévaluation. C'est ce qui justifie de tels chiffres, malgré une récolte estimée pour 1970/1971 de façon tout à fait raisonnable à 650.000 tonnes.

CHAPITRE 0-23 - Taxe spécifique sur la consommation intérieure

Article 0-1 - Taxe spécifique sur les tabacs

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 720.000.000  
contre 700.000.000 en 1969/1970

Votre Commission des Finances a demandé au Ministre des Finances les résultats de l'expérience de suspension des droits de douane sur les craven. Ce dernier a répondu qu'il était encore trop tôt pour tirer les conclusions d'une action qui n'a démarré que le 1er avril. Les commerçants se félicitent de la mesure prise et prétendent qu'ils vendent 5 fois plus de craven.

./.

La contrebande a essayé de réagir et les maisons installées en Gambie ont tenté de baisser leur prix. Elles en ont été dissuadées par les menaces de prohibition qui ont alors pesé sur les mêmes maisons installées au Sénégal. Quoiqu'il en soit, si l'on joue véritablement le jeu de part et d'autre, on ne peut qu'en tirer des avantages.

Article 0-2 - Taxe spécifique sur les produits pétroliers

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport

à 1969/1970 ..... 3.400.000.000

Article 0-3 - Taxe sur l'alcool et les liquides alcoolisés

La prévision pour 1970/1971 est de .....

540.000.000

contre 535.000.000 en 1969/1970

Article 0-4 - Taxe sur la consommation du courant  
électrique

La prévision pour 1970/1971 est de .....

70.000.000

contre 60.000.000 en 1969/1970

Article 0-5 - Taxe intérieure sur les huiles alimentaires

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport

à 1969/1970 ..... 130.000.000

Article 0-6 - Taxe spéciale sur les projections  
cinématographiques

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport

à 1969/1970 ..... 10.000.000

Article 0-7 - Taxe intérieure sur les boissons gazeuses

La prévision pour 1970/1971 est de .....

35.000.000

contre 32.000.000 en 1969/1970

Article 0-8 - Taxe intérieure sur les noix de colas

La prévision pour 1970/1971 est de .....

200.000.000

contre 240.000.000 en 1969/1970

./.

Article 0-9 - Taxe intérieure sur le thé vert

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 65.000.000

Article 10 - Taxe intérieure sur les cafés

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 50.000.000  
contre 100.000.000 en 1969/1970

C'est la loi 69-42 du 19 juin 1969 qui a créé cette taxe. On en attendait pour l'exercice en cours d'achèvement un produit de 100.000.000. Les recouvrements en cours (9 mois) accusent 38.600.000. La prévision de 50.000.000 pour 1970/1971 paraît donc tout à fait raisonnable.

Article 90 - Autres taxes spécifiques sur la  
consommation intérieure

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-23 ..... 5.220.000.000  
contre 5.322.000.000 en 1969/1970

CHAPITRE 0-24 - Taxes générales sur les transactions et  
taxes sur la production

Article 0-1 - Taxe sur le chiffre d'affaires  
(Affaires intérieures et prestations de  
service)

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 2.430.000.000  
contre 2.350.000.000 en 1969/1970

Les recouvrements effectués pour les 9 premiers mois de la gestion en cours (1.881.400.000) autorisent cette prévision.

TOTAL DU CHAPITRE 0-24 ..... 2.430.000.000  
contre 2.350.000.000 en 1969/1970

CHAPITRE 0-25 - Autres impôts et taxes indirectes

N E A N T

RECAPITULATION DE LA SECTION II : IMPOTS INDIRECTS

|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| CHAPITRE 0-21 | 16.100.000.000        |
| CHAPITRE 0-22 | 2.141.000.000         |
| CHAPITRE 0-23 | 5.220.000.000         |
| CHAPITRE 0-24 | 2.430.000.000         |
| CHAPITRE 0-25 | NEANT                 |
|               | <hr/>                 |
|               | <u>25.891.000.000</u> |

contre 25.633.000.00 en 1969/1970

SECTION III - DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRETAXES POUR SERVICES RENDUSCHAPITRE 0-31 - Droits d'enregistrementArticle 0-1 - Droits d'enregistrement

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 465.000.000  
 contre 470.000.000 en 1969/1970

Article 0-2 - Droits d'hypothèque et de conservation  
foncière

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 20.000.000  
 contre 15.000.000 en 1969/1970

Article 0-3 - Taxe sur les contrats d'assurances

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
 à 1969/1970 ..... 190.000.000

Article 0-4 - Taxe de plus-value immobilière

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
 à 1969/1970 ..... 5.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-31 680.000.000

CHAPITRE 0-32 - Droits de timbreArticle 0-1 - Droits de timbre

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 225.000.000  
 contre 240.000.000 en 1969/1970

Les recouvrements pour les 8 premiers mois de la gestion en  
 cours (171.200.000) commandent d'être réalistes.

Article 0-2 - Taxe sur les véhicules

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 220.000.000  
 contre 205.000.000 en 1969/1970

./.

Article 0-3 - Droits de chancellerie  
(recettes des ambassades)

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 5.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-32 450.000.000 ✓

même prévision que pour 1969/1970

CHAPITRE 0-33 - Taxes diverses pour services rendus

Article 0-1 - Taxe de vérification des poids et mesures

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 4.000.000

Article 0-2 - Taxe de contrôle des établissements classés  
dangereux, incommodes et insalubres

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 10.000.000

Article 0-3 - Taxe de passage sur les bacs

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 8.000.000

Les bacs de Baïla et de Diouloulou vont disparaître puisque  
des ponts ont été construits.

Article 0-4 - Taxe de poinçonnage sur les bijoux

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 600.000

Article 0-5 - Droits perçus sur les marchés non  
communaux

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 8.500.000

./.

Article 0-6 - Diverses taxes pour services rendus

|                                                                |                  |
|----------------------------------------------------------------|------------------|
| § 01 - Redevance pour éprouve d'appareil<br>à vapeur .....     | 500.000          |
| § 02 - Droits d'usage des camponents<br>administratifs .....   | -                |
| § 03 - Droits de fourrière .....                               | 100.000          |
| § 04 - Taxe de visite de sécurité des navires                  | 700.000          |
| § 05 - Droits sanitaires recouverts au Port de<br>Dakar .....  | 200.000          |
| § 06 - Droits de naturalisation .....                          | 500.000          |
| § 07 - Droits de visa des spécialités<br>pharmaceutiques ..... | 900.000          |
| <u>Total de l'article 0-6</u>                                  | <u>2.900.000</u> |
| même prévision que pour 1969/1970.                             |                  |

|                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| <u>TOTAL DU CHAPITRE 0-33</u> | <u>34.000.000</u> |
|-------------------------------|-------------------|

RECAPITULATION DE LA SECTION III

|               |                      |
|---------------|----------------------|
| CHAPITRE 0-31 | 680.000.000          |
| CHAPITRE 0-32 | 450.000.000          |
| CHAPITRE 0-33 | 34.000.000           |
|               | <u>1.164.000.000</u> |

RECAPITULATION DU TITRE I - RECETTES FISCALES

|                                                           |                       |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|
| <u>SECTION I - IMPOTS DIRECTS</u>                         | 11.182.000.000        |
| <u>SECTION II - IMPOTS INDIRECTS</u>                      | 25.891.000.000        |
| <u>SECTION III - DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE</u> | 1.164.000.000         |
| <u>TAXES POUR SERVICES RENDUS</u>                         |                       |
|                                                           | <u>38.237.000.000</u> |

contre 36.117.000.000 en 1969/1970.

./.

TITRE II - REVENUS DU DOMAINESECTION IV - REVENUS DU DOMAINECHAPITRE 0-41 - Revenus du Domaine immobilierArticle 0-1 - Occupation du Domaine public

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 10.000.000

Article 0-2 - Occupation du Domaine privé

|                                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------|-------------|
| § 01 - Loyers d'immeubles .....                                  | 10.000.000  |
| § 02 - Concessions ordinaires .....                              | -           |
| § 03 - Aliénation d'immeubles .....                              | 100.000.000 |
| § 04 - Vente d'immeubles préemptés par<br>l'enregistrement ..... | -           |

Total de l'article 02 ..... 110.000.000

La prévision pour 1970/1971 est la même  
que pour 1969/1970.

Article 0-3 - Retenue pour logement

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 20.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-41 ..... 140.000.000

CHAPITRE 0-42 - Revenus du Domaine forestierArticle 0-1 - Redevances et taxes forestières

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 54.000.000  
contre 47.000.000 en 1969/1970

Article 0-2 - Produits d'exploitation en régie

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 1.000.000

./.

Article 0-3 - Redevances et contraventions en matière  
de chasse

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 2.500.000

Article 0-4 - Recettes du Parc de Hann

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 1.000.000

Article 0-5 - Recettes du Parc de Niokolo-Koba

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 1.500.000

Votre Commission s'est étonnée de la faiblesse des  
recettes du Parc de Niokolo-Koba, le Gouvernement a répondu qu'il ne fallait  
pas s'attendre à d'importantes recettes directes mais plutôt aux effets  
induits qui peuvent découler du développement du tourisme dans cette région.

TOTAL DU CHAPITRE 0-42 60.000.000

contre 53.000.000 en 1969/1970.

CHAPITRE 0-43 - Revenus du Domaine minier

Article 0-1 - Redevances et taxes minières

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| § 01 - Redevances minières .....  | 30.000.000       |
| § 02 - Droits de permis .....     | 250.000          |
| § 03 - Taxes superficielles ..... | 1.000.000        |
| § 04 - Taxes d'extraction .....   | <u>3.750.000</u> |

Total de l'article 0-1 35.000.000

contre 28.000.000 en 1969/1970

TOTAL DU CHAPITRE 0-43 35.000.000

contre 28.000.000 en 1969/1970.

CHAPITRE 0-44 - Revenus du domaine mobilierArticle 0-1 - Revenus et produits de l'aliénation du  
domaine mobilier

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 15.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-44 15.000.000

CHAPITRE 0-45 - Revenus des valeurs mobilièresArticle 0-1 - Revenus des valeurs mobilières et des  
créances diverses du portefeuille de l'Etat

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 ..... 20.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 0-45 20.000.000

RECAPITULATION DU TITRE II et DE LA SECTION IV

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| CHAPITRE 0-41 | 140.000.000        |
| CHAPITRE 0-42 | 60.000.000         |
| CHAPITRE 0-43 | 35.000.000         |
| CHAPITRE 0-44 | 15.000.000         |
| CHAPITRE 0-45 | 20.000.000         |
|               | <u>270.000.000</u> |

contre 256.000.000 en 1969/1970.

\*/c

TITRE III - RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLESET SERVICES, PRODUITS DIVERSCHAPITRE 0-51 - Recettes des exploitations industriellesArticle 0-1 - Imprimerie de Saint-Louis

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 5.000.000  
 contre 6.000.000 en 1969/1970

Article 0-2 - Imprimerie de Rufisque

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 25.000.000  
 contre 40.000.000 en 1969/1970

Article 0-3 - Subdivision d'outillage mécanique de Thiès

N E A N T

Article 0-4 - Subdivision d'outillage mécanique de  
Richard-Toll

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
 à 1969/1970 ..... 15.000.000

Article 0-5 - Subdivision d'outillage mécanique de  
Dakar

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 29.000.000  
 contre 30.000.000 en 1969/1970

Article 0-6 - Subdivision des parcs et jardins de Dakar

La prévision reste inchangée pour 1970/1971 par rapport  
 à 1969/1970 ..... 8.000.000

Article 0-7 - Ateliers généraux des Travaux Publics

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
 à 1969/1970 ..... 5.000.000

Article 0-8 - Transit administratif

La prévision pour 1970/1971 reste inchangée par rapport  
à 1969/1970 .....

3.000.000Article 0-9 - S.O.M. Hydraulique de Louga

N E A N T

Article 90 - Autres exploitations industrielles

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-5190.000.000

contre 107.000.000 en 1969/1970

CHAPITRE 0-52 - Recettes diverses des services

|                                             |            |
|---------------------------------------------|------------|
| § 01 - Hôpital Aristide Le Dantec .....     | 27.000.000 |
| § 02 - Clinique Neurologique de Fann .....  | 24.000.000 |
| § 03 - Centre de transfusion sanguine ..... | 2.000.000  |
| § 04 - Hôpital de Saint-Louis .....         | 7.000.000  |
| § 05 - Hôpital de Kaolack .....             | 3.500.000  |
| § 06 - Hôpital de Ziguinchor .....          | 200.000    |
| § 07 - Hôpital de Diourbel .....            | 1.500.000  |
| § 08 - Hôpital de Thiès                     | ) 800.000  |
| § 09 - Laboratoire de Sor                   |            |
| § 90 - Quote part honoraire Médecin         |            |
| § 99 - Autres formations sanitaires         |            |

Total de l'article 0-166.000.000

contre 118.000.000 en 1969/1970

Votre Commission des Finances a constaté une fois de plus la baisse constante des recettes des établissements hospitaliers. Le Gouvernement a répondu qu'en effet il s'agissait de payer d'abord les redevances dues par l'Etat à l'hôpital Principal et que les autres hôpitaux s'en ressentent évidemment. En ce qui concerne le statut définitif de l'Hôpital Principal, les négociations se poursuivent avec la France, lentement il est vrai. Mais le Gouvernement espère aboutir avant la fin de l'année.

./.

Article 0-2 - Produit des cessions des établissements  
d'enseignement

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 4.000.000  
contre 10.000.000 pour 1969/1970

Article 0-3 - Produit des cessions du Service de  
l'Agriculture

|                                               |                  |
|-----------------------------------------------|------------------|
| § 01 - Agriculture Région du Cap-Vert .....   | -                |
| § 02 - Station de Sangalkam et du Km 15 ..... | 1.000.000        |
| § 03 - Station de désinfection .....          | 800.000          |
| § 04 - Jardin d'essai de Saint-Louis .....    | 1.500.000        |
| § 05 - Casier expérimental de Richard-Toll .. | 2.500.000        |
| § 06 - Station agricole de Diorbivol .....    | 200.000          |
| § 07 - Station agricole de Passy .....        | 200.000          |
| § 08 - Station agricole de M'Boro .....       | 300.000          |
| § 09 - Station agricole de Djibelor .....     | 500.000          |
| § 99 - Autres stations agricoles .....        | -                |
| <u>Total de l'article 0-3</u>                 |                  |
|                                               | <u>7.000.000</u> |

pour une même prévision en 1969/1970

Article 0-4 - Produit des cessions du service de l'élevage

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 5.000.000  
contre 7.500.000 en 1969/1970

Article 0-5 - Produit des cessions du service  
Topographique

La prévision pour 1970/1971 est de ..... 2.000.000  
contre 1.500.000 en 1969/1970

Article 0-6 - Produit des cessions des services  
pénitentiaires

N E A N T

./.

Article 0-7 - Produit des cessions du service de la  
Répression des fraudes

La prévision pour 1970/1971 est ..... 2.000.000  
contre 3.000.000 en 1969-1970

Article 0-8 - Produit des cessions des autres services

|                                              |           |
|----------------------------------------------|-----------|
| § 01 - Pharmacie d'approvisionnement .....   | 100.000   |
| § 02 - Service de la Statistique .....       | 600.000   |
| § 03 - Service de la mécanographie .....     | 500.000   |
| § 04 - Service de l'information .....        | 2.500.000 |
| § 05 - Service des cars de Saint-Louis ..... | -         |
| § 06 - C.R.D. Saint-Louis (ex IFAN) .....    | -         |
| § 07 - Service des Mines                     | } 300.000 |
| § 08 - Musée dynamique                       |           |
| § 09 - Service du Plan et du Développement   |           |
| § 99 - Autres services                       |           |

Total de l'article 0-8 4.000.000

contre 4.500.000 en 1969-1970

TOTAL DU CHAPITRE 0-52

90.000.000 ✓

contre une prévision de 152.000.000 en 1969-1970

CHAPITRE 0-53 - Produits divers et accidentels

Article 0-1 - Amendes, transactions et produits des ventes

|                                                                                        |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| § 01 - Amendes judiciaires .....                                                       | 3.000.000  |
| § 02 - Amendes forfaitaires .....                                                      | 18.000.000 |
| § 03 - Amendes de composition .....                                                    | -          |
| § 04 - Amendes de la Cour de discipline<br>budgétaire .....                            | 500.000    |
| § 05 - Amendes forestières .....                                                       | -          |
| § 06 - Amendes police sanitaire des animaux                                            | -          |
| § 07 - Amendes perçues par la Police du<br>Port de Dakar .....                         | -          |
| § 08 - Amendes, transactions et produits des<br>ventes du Service du Contrôle des prix | 18.000.000 |

./.

|                                                                                 |            |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Report .....                                                                    | 39.500.000 |                   |
| § 09 - Amendes, transactions du service des taxes indirectes .....              | -          |                   |
| § 10 - Amendes, transactions et produit des ventes du Service des Douanes ..... | -          |                   |
| § 11 - Amendes du Service du Contrôle des établissements dangereux .....        | -          |                   |
| § 12 - Amendes prononcées par la Cour Suprême .....                             | -          |                   |
| § 13 - Amendes des services de la répression des fraudes .....                  | -          |                   |
| § 99 - Autres amendes et confiscations ....                                     | -          |                   |
| <u>Total de l'article 0-1</u>                                                   |            | <u>39.500.000</u> |

contre 76.000.000 en 1969/1970.

Article 0-2 - Pénalités sur marchés administratifs

N E A N T

Article 0-3 - Produits divers du service des Domaines

|                                                                                      |           |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|
| § 01 - Prélèvement sur les honoraires des Greffiers-notaires .....                   | 200.000   |                  |
| § 02 - Prélèvement sur les salaires des conservateurs de la propriété foncière ..... | 2.000.000 |                  |
| § 03 - Produit des ventes en fourrière ....                                          | 500.000   |                  |
| § 99 - Autres produits divers du service des Domaines .....                          | 800.000   |                  |
| <u>Total de l'article 0-3</u>                                                        |           | <u>3.500.000</u> |

pour la même prévision qu'en 1969/1970.

Article 0-4 - Produits divers du Service des Douanes

N E A N T

Article 0-5 - Retenues diverses

|                                  |            |  |
|----------------------------------|------------|--|
| § 01 - Eau .....                 | 500.000    |  |
| § 02 - Hospitalisation .....     | 15.000.000 |  |
| § 03 - Capital décès armée ..... | -          |  |
| § 04 - Intendance .....          | -          |  |

./.

report ..... 15.500.000

§ 99 - Autres retenues ..... 5.000.000

Total de l'article 0-5 20.500.000

contre une prévision de 31.000.000 en 1969/1970.

Article 0-6 - Redevance statutaire de la B.C.E.A.O.La prévision pour 1970/1971 est de ..... 60.000.000

contre 85.000.000 en 1969/1970.

Article 0-7 - Intérêt des traites de douane et des obligations cautionnéesLa prévision pour 1970/1971 est de ..... 5.000.000

contre 46.000.000 en 1969/1970.

Article 0-8 - Remboursement des dommages occasionnés au patrimoine de l'EtatLa prévision pour 1970/1971 est de ..... 2.500.000

contre 4.500.000 en 1969/1970.

Article 90 - Autres recettes diverses et imprévuesLa prévision pour 1970/1971 est de ..... 4.000.000

contre 750.000.000 en 1969/1970.

TOTAL DU CHAPITRE 0-53 135.000.000

contre 1.000.000.000 en 1969/1970.

RECAPITULATION DU TITRE III

CHAPITRE 0-51 90.000.000

CHAPITRE 0-52 90.000.000

CHAPITRE 0-53 135.000.000315.000.000

contre 1.259.000.000 en 1969/1970

TITRE IV -- CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET FONDS  
DE CONCOURS POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 0-61 -- Contributions et participations d'Etats  
de la zone franc

Article 0-1 -- Versement global des impôts dûs par les  
militaires français

La prévision pour 1970-1971 est de ..... 35.000.000  
 contre 30.000.000 en 1969-1970

Article 0-2 -- Contribution du Budget de la R.I.M. à  
l'exploitation du "Bou-El-Mogdad"

N E A N T

Article 0-3 -- Contribution des budgets des Etats de  
l'Afrique Occidentale à la formation  
de leurs ressortissants dans les  
établissements du Sénégal

La prévision pour 1970-1971 est de ..... 5.000.000  
 contre 30.000.000 en 1969-1970

TOTAL DU CHAPITRE 0-61 40.000.000

contre 60.000.000 en 1969-1970

CHAPITRE 0-62 -- Contributions et participations d'autres Etats

N E A N T

CHAPITRE 0-63 -- Contributions et participations d'organismes  
internationaux

N E A N T

CHAPITRE 0-64 -- Contributions et participations de  
collectivités locales

N E A N T

CHAPITRE 0-65 -- Contributions et participations d'établissements  
publics

Article 0-1 -- Contributions à l'amortissement des emprunts  
et dettes contractuelles

La prévision pour 1970-1971 reste inchangée par rapport  
à 1969-1970 .....

4.000.000

Article 0-2 -- Contributions des établissements publics aux  
dépenses d'assistance technique

N E A N T

Article 0-3 -- Autres participations

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-65

4.000.000

CHAPITRE 0-66 -- Contributions et participations de particuliers  
et d'organismes privés

Article 0-1 -- Participation de la C.E.E.O.A. de la  
C.G.E.S. aux frais de contrôle

N E A N T

Article 0-2 -- Redevance contractuelle sur vente de courant

La prévision pour 1970-1971 est de .....  
contre 42.000.000 en 1969-1970

40.000.000

Article 0-3 -- Prélèvement sur le produit de la vente des  
billets de la Loterie Nationale

La prévision pour 1970/1971 est de .....  
contre 55.000.000 en 1969/1970

50.000.000

e/c

Article 0-4 - Village touristique de N'Gor

N E A N T

Article 0-5 - Remboursement des intérêts et  
Commissions d'emprunt4.000.000Article 90 - Autres participations

N E A N T

TOTAL DU CHAPITRE 0-6694.000.000

contre 103.000.000 en 1969-1970

RECAPITULATION DU TITRE IV - CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONSSUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR DEPENSESDE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 0-61 40.000.000

CHAPITRE 0-65 4.000.000

CHAPITRE 0-66 94.000.000

138.000.000

contre 167.000.000 en 1969-1970

TITRE V - REMBOURSEMENT DE PRETS ET AVANCESCHAPITRE 0-71 - Remboursement de prêtsArticle 0-1 - Remboursement de prêts aux particuliers

N E A N T

Article 0-2 - Remboursement de prêts à long terme consentis  
à divers organismes

La prévision pour 1970-1971 est de ..... 40.000.000  
contre 51.000.000 en 1969-1970

TOTAL DU CHAPITRE 0-71 40.000.000 ✓

CHAPITRE 0-72 - Remboursement d'avances

N E A N T

RECAPITULATION DU TITRE V

|               |                   |
|---------------|-------------------|
| CHAPITRE 0-71 | 40.000.000        |
| CHAPITRE 0-72 | -                 |
|               | <u>40.000.000</u> |

contre 51.000.000 en 1969-1970

TITRE IV - PRELEVEMENT SUR LE COMPTE PERMANENT DES DECOUVERTS  
DU TRESOR POUR DEPENSES ORDINAIRES

N E A N T

En conclusion, les recettes pour 1970/1971 sont arrêtées à 39.000.000.000, soit une augmentation de 1.150.000.000 ( 3 % ) par rapport à 1969/1970. Cette augmentation ne provient d'aucun impôt nouveau. Elle est due essentiellement à l'aménagement des impôts existants et à l'amélioration du système de recouvrement. Par rapport aux recouvrements arrêtés le 30 juin 1969, cette augmentation est de 2.806.697.000. Les impôts directs dépassent de 1.862.000.000 les prévisions 1969/1970 et les impôts et taxes indirects sont évalués à 1.353.073.000 de plus que les recouvrements de la gestion écoulée.

Au total, cette augmentation de 2.806.697.000 est trop importante pour être expliquée uniquement par une amélioration du système de recouvrement. Le régime combiné de la retenue à la source et de la déclaration doit permettre en effet pour cette année des recouvrements exceptionnels. Et c'est ce qui justifie que les recettes aient atteint le volume de 39.000.000.000. Mais votre commission s'est légitimement posée la question de savoir comment pour 1971/1972, on pourra atteindre le même chiffre, sans impôts nouveaux. Il semble bien que la constitution de réserves qui résulterait d'une gestion particulièrement contrôlée, soit à exclure puisque le projet de budget qui vous est soumis est arrêté en dépenses à 39.000.000.000. Il ne reste plus qu'à espérer une récolte d'arachides suffisante pour que nos recettes en 1971/1972 atteigne le volume de 39.000.000.000

Quoiqu'il en soit, votre Commission des Finances vous propose d'adopter ce montant et d'autoriser Monsieur le Président de la République à contracter des emprunts pour un montant de : 7.900.000.000

#### TOTAL GENERAL

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| - Ressources ordinaires      | 39.000.000.000   |
| - Ressources extraordinaires | 7.900.000.000    |
|                              | <hr/>            |
|                              | 46.900.000.000 ✓ |

./.

- DEPENSES ORDINAIRESTITRE I - LA DETTECHAPITRE 110 - Dette publique

Les emprunts contractés par le SENEGAL sont de deux sortes :

- les emprunts que le Gouvernement Général de l'ex-A.O.F. avait passés pour le compte du Sénégal auprès de divers organismes français de crédit pour l'accomplissement de travaux d'intérêt public (achèvement du chemin de fer Thiès-Kayes, travaux d'utilité générale au Port de Dakar, assainissement de Ziguinchor, amélioration en eau de Saint-Louis, Institut polyclinique de Dakar, constitution de stocks de semences etc ...) ; ces emprunts ont été repris en compte par la République du Sénégal dans la proportion de 28,8 % par rapport aux sommes globales empruntées, lors de la conférence des Chefs de Gouvernement et Présidents des Etats de l'ex-A.O.F. réunis à Paris les 5 et 6 Juin 1959.
- les emprunts contractés soit sur le plan interne (loi du 28 Juin 1963 : 4.000.000.000, loi 69-01 du 15 Janvier 1969 : 1.055.000.000), soit sur le plan externe (prêt allemand du 13 Juin 1962, prêt US-AID du 17 avril 1965, prêt russe, emprunt de la B.N.D.S. sur le marché financier français 30 millions F.F.).
- les frais et les accessoires des emprunts.

Soit au total ..... 1.031.472.000

- Les avances sont celles faites par le Trésor français ou par la Caisse Centrale de Coopération Economique pour divers travaux d'intérêt général 427.592.000
- Les dettes contractuelles concernent la fourniture de matériel ferroviaire de locomotion par l'Allemagne, en vertu d'une convention signée le 29 juillet 1927 entre le Ministère des Finances français et le Gouvernement Général de l'ex-A.O.F. Elles concernent aussi le rachat du chemin de fer DAKAR - SAINT-LOUIS LOUGA - LINGUERE. 1.165.000

- Des conventions ont été passées avec la Compagnie Paquet et les Messageries du Sénégal pour l'exploitation du s/s "OUOLOF" et du s/s "BOU EL MOGDAD". 43.782.000
- Les passifs résultant d'avalisés défaillants. 90.989.000

Il s'agit d'avalis qui ont été consentis par l'Etat en garantie d'emprunts contractés par des organismes et des sociétés. L'Etat doit nécessairement provisionner un compte spécial de trésorerie conformément à l'article 20 de la loi organique de Finances. Par rapport aux emprunts qui ont fait l'objet d'aval, cette provision de 90.989.000 représente un strict minimum.

- Les intérêts versés sur dépôts des établissements publics 5.000.000

TOTAL DU CHAPITRE 110

1.600.000.000

pour une prévision de 1.341.050.000 en 1969/1970.

CHAPITRE 120 - Dette viagère

TOTAL DU CHAPITRE 120

25.000.000

pour la même prévision en 1969/1970.

TITRE II - POUVOIRS PUBLICSCHAPITRE 211 - Présidence de la République (Personnel)

|                               |                    |                      |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970        | <u>209.062.000</u> |                      |
| - Services votés              |                    | 200.126.000          |
| - Autorisations nouvelles     |                    | 22.381.000           |
| <u>-Total du chapitre 211</u> |                    | <u>222.507.000</u> ✓ |

contre 209.062.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 212 - Présidence de la République (Matériel)

|                               |                    |                      |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970        | <u>204.240.000</u> |                      |
| - Services votés              |                    | 241.572.000          |
| - Autorisations nouvelles     |                    | 46.588.000           |
| <u>-Total du chapitre 212</u> |                    | <u>288.160.000</u> ✓ |

contre 204.240.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 213 - Présidence de la République (Entretien)

|                               |                   |                     |
|-------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970        | <u>22.000.000</u> |                     |
| - Services votés              |                   | 22.000.000          |
| <u>-Total du chapitre 213</u> |                   | <u>22.000.000</u> ✓ |

pour la même prévision en 1969/1970

CHAPITRE 215 - Présidence de la République (Fêtes et Cérémonies)

|                              |                   |                     |
|------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970       | <u>38.000.000</u> |                     |
| - Services votés             |                   | 38.000.000          |
| - Autorisations nouvelles    |                   | 12.000.000          |
| <u>Total du chapitre 215</u> |                   | <u>50.000.000</u> ✓ |

contre 38.000.000 en 1969/1970

CHAPITRE 216 - Présidence de la République (Dépenses spéciales)

|                               |                    |                      |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970        | <u>174.000.000</u> |                      |
| - Services votés              |                    | 174.000.000          |
| - Autorisations nouvelles     |                    | 10.000.000           |
| <u>-Total du chapitre 216</u> |                    | <u>184.000.000</u> ✓ |

contre 174.000.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 221 - Assemblée Nationale (Personnel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>335.000.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 335.000.000          |
| - <u>Total du chapitre 221</u> |                    | <u>335.000.000</u> ✓ |

pour la même prévision en 1969/1970.

CHAPITRE 222 - Assemblée Nationale (Matériel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>163.100.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 149.500.000          |
| - <u>Total du chapitre 222</u> |                    | <u>149.500.000</u> ✓ |

contre 163.100.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 223 - Assemblée Nationale (Entretien)

|                                |                   |                     |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>30.900.000</u> |                     |
| - Services votés               |                   | 44.500.000          |
| - <u>Total du chapitre 223</u> |                   | <u>44.500.000</u> ✓ |

contre 30.900.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 224 - Assemblée Nationale (Dépenses de transfert)

|                                |                  |                    |
|--------------------------------|------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>2.000.000</u> |                    |
| - Services votés               |                  | 2.000.000          |
| - <u>Total du chapitre 224</u> |                  | <u>2.000.000</u> ✓ |

pour la même prévision en 1969/1970

CHAPITRE 225 - Assemblée Nationale (Dépenses diverses et spéciales)

|                                |                   |                     |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>50.000.000</u> |                     |
| - Services votés               |                   | 50.000.000          |
| - <u>Total du chapitre 225</u> |                   | <u>50.000.000</u> ✓ |

pour la même prévision en 1969/1970

./.

- 33 -

CHAPITRE 231 - Conseil Economique et Social (Personnel)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>20.605.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 20.671.000        |
| - <u>Total du chapitre 231</u> |                   | <u>20.671.000</u> |

contre 20.605.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 232 - Conseil Economique et Social (Matériel)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>34.920.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 36.465.000        |
| - <u>Total du chapitre 232</u> |                   | <u>36.465.000</u> |

contre 34.920.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 301 - Premier Ministre (Personnel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>273.096.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 305.931.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>35.489.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 301</u> |                    | <u>341.420.000</u> ✓ |

contre 273.096.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 302 - Premier Ministre (Matériel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>203.322.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 201.124.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>54.650.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 302</u> |                    | <u>255.774.000</u> ✓ |

contre 203.322.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 303 - Premier Ministre (Entretien)

|                                |  |                     |
|--------------------------------|--|---------------------|
| - Autorisations nouvelles      |  | 11.719.000          |
| - <u>Total du chapitre 303</u> |  | <u>11.719.000</u> ✓ |

CHAPITRE 304 - Premier Ministre (Transfert)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>188.074.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 191.017.000          |
| - <u>Total du chapitre 304</u> |                    | <u>191.017.000</u> ✓ |

contre 188.074.000 pour la gestion en cours.

Les services du Premier Ministre résultent à la fois de créations nouvelles inhérentes à l'application des réformes constitutionnelles, et de transfert d'attribution de la Présidence de la République au Premier Ministre.

./.

Les créations nouvelles ont entraîné la nécessité de demander des crédits nouveaux (Cabinet du Premier Ministre - matériel), de susciter des autorisations nouvelles pour faire face à un surcroît de dépenses dues notamment à la création du Secrétariat Général du Gouvernement, à qui d'ailleurs sont transférés une partie des crédits du Secrétariat Général de la Présidence de la République.

D'autre part, le Premier Ministre hérite de la Présidence de la République des divers services qui lui étaient rattachés comme les Régions, l'Ecole Nationale d'Administration, le Centre de Formation et de Perfectionnement administratifs, l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée, le Parc national des véhicules, le Bureau de l'Animation urbaine qui vient du Plan, les Palais nationaux, les parcs nationaux, etc ... Les moyens de ces services ont besoin d'être renforcés et c'est ce qui justifie les autorisations nouvelles qui vous sont demandées, et que votre Commission des Finances vous sollicite d'approuver.

- 36 -

CHAPITRE 311 - Ministère des Affaires Etrangères (Personnel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Prévisions 1969/1970           | <u>409.630.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 410.724.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | 11.000.000         |
| - <u>Total du chapitre 311</u> |                    | <u>421.724.000</u> |

contre 409.630.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 312 - Ministère des Affaires Etrangères (Matériel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>241.562.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 211.366.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | 56.500.000         |
| - <u>Total du chapitre 312</u> |                    | <u>267.866.000</u> |

contre 241.562.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 313 - Ministère des Affaires Etrangères (Entretien)

|                                |                   |                    |
|--------------------------------|-------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>99.708.000</u> |                    |
| - Services votés               |                   | 107.208.000        |
| - <u>Total du chapitre 313</u> |                   | <u>107.208.000</u> |

contre 99.708.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 314 - Ministère des Affaires Etrangères (Transfert)

|                                |             |                    |
|--------------------------------|-------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | 217.000.000 |                    |
| - Services votés               |             | 217.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 314</u> |             | <u>217.000.000</u> |

pour la même prévision en 1969/1970.

Les autorisations nouvelles correspondent à :

- la création d'un Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères,
- des dépenses de personnel et de fonctionnement que l'on a été obligé de réévaluer à la suite de la dévaluation du franc, principalement en ce qui concerne les postes diplomatiques installés <sup>hors de</sup> dans la zone franc.

Tant devant votre Commission des Finances que devant votre Commission des Affaires Etrangères, les commissaires se sont inquiétés du nombre élevé de nos missions diplomatiques, compte tenu des difficultés économiques de notre pays.

Votre Commission des Affaires Etrangères a suggéré par exemple qu'une seule Ambassade représente le Sénégal dans les trois pays du Maghreb, étant donné les relations particulièrement bonnes qui existent actuellement entre ces 3 pays. Cette solution pourrait être étendue à des groupes de pays africains, européens.

Elle a par contre <sup>demandé</sup> réclamé l'ouverture d'une Ambassade au Japon, devant l'intérêt commercial que représentent nos relations avec ce pays..

Le Ministre des Affaires Etrangères a pris acte des suggestions faites et a justifié l'existence des postes diplomatiques sénégalaises existant actuellement à travers le monde.

En ce qui concerne l'O.E.R.S., une décision des Chefs d'Etat a motivé l'ouverture de postes diplomatiques dans chacun des pays membres.

En ce qui concerne l'OCAM, la première conférence constitutive avait décidé que pour des raisons d'économie, il n'était pas nécessaire que les pays membres entretiennent des ambassades les uns chez les autres. Il restait entendu que les ressortissants des pays membres de l'OCAM seraient en quelque sorte privilégiés par rapport à ceux des pays non membres. Il faut signaler que si le Sénégal entretient une mission diplomatique à Kinshasa, c'est qu'au moment de son installation, le Congo ne faisait pas partie de l'OCAM.

CHAPITRE 321 - Ministère des Forces Armées (Personnel)

|                                |                      |                        |
|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>2.578.840.000</u> |                        |
| - Services votés               |                      | 2.677.401.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                      | 884.000                |
| - <u>Total du chapitre 321</u> |                      | <u>2.678.285.000</u> ✓ |
| contre 2.578.840.000           |                      |                        |

CHAPITRE 322 - Ministère des Forces Armées (Matériel)

|                                                |                      |                        |
|------------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| - Prévisions 1969/1970                         | <u>1.606.993.000</u> |                        |
| - Services votés                               |                      | 1.639.679.000          |
| - Autorisations nouvelles                      |                      | 61.420.000             |
| - <u>Total du chapitre 322</u>                 |                      | <u>1.701.099.000</u> ✓ |
| contre 1.606.993.000 pour la gestion en cours. |                      |                        |

CHAPITRE 323 - Ministère des Forces Armées (Entretien)

|                                              |                    |                      |
|----------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970                  | <u>256.000.000</u> |                      |
| - Services votés                             |                    | 270.000.000          |
| - <u>Total du chapitre 323</u>               |                    | <u>270.000.000</u> ✓ |
| contre 256.000.000 pour la gestion en cours. |                    |                      |

CHAPITRE 324 - Ministère des Forces Armées (Transfert)

|                                      |                   |                     |
|--------------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970               | <u>19.300.000</u> |                     |
| - Services votés                     |                   | 19.300.000          |
| - <u>Total du chapitre 324</u>       |                   | <u>19.300.000</u> ✓ |
| pour la même prévision en 1969/1970. |                   |                     |

CHAPITRE 331 - Ministère de l'Intérieur (Personnel)

|                                |                      |                        |
|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>2.618.305.000</u> |                        |
| - Services votés               |                      | 2.602.557.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                      | <u>2.195.000</u>       |
| - <u>Total du chapitre 331</u> |                      | <u>2.604.752.000</u> ✓ |

contre 2.618.305.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 332 - Ministère de l'Intérieur (Matériel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>421.119.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 468.487.000          |
| - <u>Total du chapitre 332</u> |                    | <u>468.487.000</u> ✓ |

contre 421.119.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 335 - Ministère de l'Intérieur (Dépenses diverses)

|                                      |                   |                      |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970               | <u>40.000.000</u> |                      |
| - Services votés                     |                   | 5.000.000            |
| - <del>Autorisations nouvelles</del> |                   | <del>5.000.000</del> |
| - <u>Total du chapitre 335</u>       |                   | <u>5.000.000</u> ✓   |

contre 40.000.000 pour la gestion en cours.

Les membres de la Commission des Finances ont posé trois séries de questions relatives :

- au personnel des régions et aux moyens dont il dispose,
- à l'efficacité des services implantés dans les Départements,
- aux Assemblées Régionales.

1/- Sur les questions de personnel, la Commission des Finances a posé la situation du personnel temporaire qui serait devenu en fait un personnel permanent dont la situation n'a jamais été régularisée. Le Gouvernement a répondu que ce personnel avait été recruté sans l'avis des autorités centrales et qu'il ne devait pas être permanent puisqu'il n'accomplissait pas des tâches permanentes. La responsabilité de cette situation incombe entièrement à l'autorité régionale, responsable en la matière.

La Commission des Finances a d'autre part déploré le manque de moyens dont disposent les autorités régionales, mais surtout départementales et locales (Préfets, chefs d'arrondissement). Elle a suggéré de créer notamment un pool départemental de véhicules. Le Gouvernement a reconnu que les moyens étaient faibles, mais a souligné qu'en 1969/1970 24 véhicules nouveaux avaient été attribués et qu'il y en aurait 26 autres pour 1970/1971. D'ici 3 ans le parc des régions et départements sera entièrement renouvelé.

En ce qui concerne le pool départemental de véhicules, l'expérience a été déjà tentée, mais n'a donné aucun résultat satisfaisant. Il faut reconnaître que cette mesure est d'une application difficile. Par exemple, les véhicules de l'Animation qui proviennent de l'aide extérieure exigent une stricte utilisation et ne peuvent être affectés à des tâches autres que celles de l'animation.

La Commission des Finances a par ailleurs tenu à remarquer l'état déplorable dans lequel se trouve les prisons. Le Gouvernement l'a d'ailleurs reconnu. C'est pour lui une question de priorité. La prison de Dakar faite pour 600 détenus en contient actuellement 1.200. Autant que possible, on résoud ce problème en décongestionnant au niveau des régions. Mais il faudrait également accélérer les procédures.

2/- Sur les services implantés dans les Départements, la Commission a demandé si en l'absence de commissariats de police dans les départements, la gendarmerie ne pouvait assumer les tâches normalement dévolues à la police. Le Gouvernement a répondu qu'en principe il n'entre pas dans le rôle de la Gendarmerie de le faire, mais qu'elle s'y soumettait lorsqu'il n'était pas possible de faire autrement. Le Ministre de l'Intérieur a d'autre part fait savoir que chaque fois que cela serait possible, des commissariats seraient ouverts dans les grandes villes. Un commissariat de police est d'ores et déjà prévu à M'Backé.

Aux Commissaires qui réclamaient la décentralisation des services de lutte contre l'incendie, le Gouvernement a fait savoir qu'un plan de décentralisation était arrêté, mais que des contributions seraient exigées de la part des communes.

./.

3/- En ce qui concerne les Assemblées Régionales, votre Commission des Finances a déploré que les crédits soient tardivement délégués, de telle sorte que les travaux d'équipement sont toujours reportés d'un exercice sur l'autre, car ils ne peuvent être réalisés pendant l'hivernage. Le Gouvernement a précisé que les crédits étaient délégués dès juillet, bien que l'approbation des rôles soient en principe un préalable à cette délégation. Or cette approbation ne se fait que très tard (février), de telle sorte que les recouvrements sont effectués avec retard. Il se trouve que dans certains cas, les avances faites par l'Etat en juillet ne sont pas remboursées depuis plusieurs années.

En réalité, c'est tout l'équilibre des charges et des ressources qui doit être revu. A cet égard, le Gouvernement prépare une réorganisation générale des Assemblées Régionales.

En ce qui concerne les crédits du programme d'équipement régional, qui ne peut être exécuté pendant l'hivernage, il suffit d'en obtenir le report d'un exercice sur l'autre. Ils ne tombent en effet en fonds libres que s'ils n'ont pas trouvé leur utilisation à la fin de la période quadriennale qui marque le terme de l'exécution du Plan.

Pour les ristournes aux chefs de village, le Gouvernement a fait droit à une vieille revendication de votre Commission des Finances : désormais ce n'est plus au niveau de la Région, mais du département que s'apprécie le volume des rentrées de la taxe régionale. Il suffira donc que la taxe soit recouvrée au niveau d'un département pour que les chefs de village du dit département perçoivent leurs ristournes.

Enfin les commissaires ont demandé si les chefs d'arrondissement ne pouvaient eux aussi bénéficier d'un système de ristournes en contrepartie des multiples services qu'ils rendent. Le Gouvernement a fait remarquer que certaines tâches des chefs d'arrondissement comme la perception de l'impôt, entraient dans le cadre normal de leurs attributions. La taxe régionale qu'ils recouvrent ne présentant pas un grand intérêt pour le budget de l'Etat, il appartenait au budget bénéficiaire d'étudier le problème et de trouver une solution.

./.

CHAPITRE 341 - Ministère de la Justice (Personnel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>436.711.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 438.861.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | 12.034.000         |
| - <u>Total du chapitre 341</u> |                    | <u>450.895.000</u> |

contre 436.711.000 pour la gestion en cours.

Les autorisations nouvelles correspondent au renforcement en personnel du service de l'éducation surveillée, de la Cour Suprême, du Parquet Général, de la Cour d'Appel (la sénégalisation de ces juridictions se poursuit et entraîne des charges supplémentaires), etc ...

CHAPITRE 342 - Ministère de la Justice (Matériel)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>94.900.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 97.055.000        |
| - <u>Total du chapitre 342</u> |                   | <u>97.055.000</u> |

contre 94.900.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 343 - Ministère de la Justice (Entretien)

|                                |                  |                  |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>8.000.000</u> |                  |
| - Services votés               |                  | 8.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 343</u> |                  | <u>8.000.000</u> |

pour la même prévision en 1969/1970.

CHAPITRE 344 - Ministère de la Justice (Transfert)

|                                |                  |                  |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>2.000.000</u> |                  |
| - Services votés               |                  | 2.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 344</u> |                  | <u>2.000.000</u> |

pour la même prévision en 1969/1970.

CHAPITRE 345 - Ministère de la Justice (Dépenses diverses)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>45.600.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 47.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 345</u> |                   | <u>47.000.000</u> |

contre 45.600.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 351 - Ministère de la Fonction Publique et du Travail (Personnel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>145.500.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 143.547.000          |
| - <u>Total du chapitre 351</u> |                    | <u>143.547.000</u> ✓ |

contre 145.500.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 352 - Ministère de la Fonction Publique et du Travail (Matériel)

|                                |                   |                     |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970    | <u>26.994.000</u> |                     |
| - Services votés               |                   | 29.700.000          |
| - <u>Total du chapitre 352</u> |                   | <u>29.700.000</u> ✓ |

contre 26.994.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 355 - Ministère de la Fonction Publique et du Travail  
(Dépenses diverses)

|                                |                  |                    |
|--------------------------------|------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>1.500.000</u> |                    |
| - Services votés               |                  | 1.500.000          |
| - <u>Total du chapitre 355</u> |                  | <u>1.500.000</u> ✓ |

pour la même prévision en 1969/1970.

Votre Commission a pris connaissance du rapport de la Commission technique du Travail, de la Fonction publique, de la Santé et des affaires sociales. Elle a remarqué avec elle une diminution de 1.953.000 par rapport à 1969/1970 des crédits de personnel. Le Gouvernement a répondu qu'il s'agissait là d'une masse de crédits qui répondaient exactement au personnel existant. Par contre au chapitre 352 (matériel), on enregistre une augmentation de 2.712.000 par rapport à 1969/1970. Il s'agit de renforcer la dotation du matériel et des fournitures de bureau rendu nécessaire par le recrutement par voie de concours et la diffusion des actes d'administration des 33.000 agents et fonctionnaires de l'Etat.

Votre Commission avec la commission technique a par ailleurs demandé :

- que les employés du secteur privé soient exactement dénombrés et qu'on en contrôle la gestion ;

- que le bureau qui évalue les besoins en main-d'oeuvre soit mis en relation étroite avec le service de la main-d'oeuvre ;
- que la sénégalisation des emplois se poursuive systématiquement ;
- que les effectifs pléthoriques des services de l'Etat soient reconvertis.

Le Gouvernement a d'abord rappelé que la Fonction Publique Sénégalaise compte 37.912 agents salariés dont 19.000 fonctionnaires. Il a fait ensuite remarquer que le chiffre des employés du secteur privé était difficile à préciser, mais qu'une enquête était en cours.

Il a reconnu que devant le chômage (50.000 chômeurs inscrits à la Main-d'oeuvre), la préoccupation majeure du Gouvernement était de procurer à tous les sénégalais des emplois judicieusement rémunérés. A cet égard, il est sans doute trop tôt pour apprécier les résultats de la conférence tripartite : Gouvernement, employeurs, travailleurs, d'autant que des enquêtes minutieuses sont actuellement en cours.

Enfin le Gouvernement poursuit sa politique de reconversion et de formation.

Votre Commission des Finances a posé deux questions relatives aux fonctionnaires remis à la disposition de la Fonction Publique et dont la solde était suspendue lorsque, au bout de trois mois, ils n'avaient pas trouvé de poste, à ceux qui restaient cinq ans sans avancement, et à ceux qui faisaient l'objet de poursuites judiciaires.

Le Gouvernement a fait remarquer d'abord qu'il fallait distinguer entre les fonctionnaires remis à la disposition en vertu d'une sanction disciplinaire et ceux qui ne faisaient pas l'objet d'aucune sanction disciplinaire. Les premiers étaient généralement radiés des cadres au terme de la procédure. Les seconds, de loin les plus nombreux, concernent les fonctionnaires régionaux, départementaux et locaux : généralement il était très rare qu'ils restent trois mois sans retrouver de poste, de sorte qu'ils percevaient leur solde sans rupture. Et lorsque cela arrivait, il bénéficiait d'un rappel de solde dès son affectation dans un autre service.

En ce qui concerne l'avancement des fonctionnaires, il faut distinguer entre l'avancement d'échelon qui est automatique, et l'avancement de grade qui est l'objet d'une appréciation de la commission compétente sur la base des notes. En effet, si la notation n'est pas favorable, le fonctionnaire peut rester 5 ans sans avancer.

Pour les fonctionnaires qui font l'objet de poursuites pénales la Commission a déploré qu'ils soient privés de leur solde même s'ils faisaient l'objet d'une décision de relaxe. Le Gouvernement a répondu qu'une règle fondamentale du droit de la Fonction publique exigeait que le fonctionnaire accomplît son service pour avoir droit à sa rémunération. Donc si un fonctionnaire fait l'objet de poursuites judiciaires, il est suspendu de ses fonctions et privé de sa solde.

Le fait de bénéficier sur le plan pénal d'une décision de relaxe ne signifie pas qu'il doit être automatiquement réintégré dans ses fonctions, car il peut avoir commis une faute administrative qui justifie des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation. Les poursuites <sup>administratives et disciplinaires</sup> judiciaires sont totalement indépendantes des poursuites pénales.

CHAPITRE 361 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques  
(Personnel)

|                                |                      |                        |
|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>1.646.728.000</u> |                        |
| - Services votés               |                      | 1.750.569.000          |
| - <u>Total du chapitre 361</u> |                      | <u>1.750.569.000</u> ✓ |

contre 1.646.728.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 362 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques  
(Matériel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>299.820.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 352.065.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>32.555.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 362</u> |                    | <u>394.620.000</u> ✓ |

contre 299.820.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 364 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques  
(Transfert)

|                                |                   |                     |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>15.000.000</u> |                     |
| - Services votés               |                   | 15.000.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                   | <u>1.000.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 364</u> |                   | <u>16.000.000</u> ✓ |

contre 15.000.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 365 - Ministère des Finances et des Affaires Economiques  
(Dépenses diverses)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>618.000.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 926.000.000          |
| - <u>Total du chapitre 365</u> |                    | <u>926.000.000</u> ✓ |

contre 618.000.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances a examiné le rapport de la Commission des Affaires Economiques et du Plan qui a été saisie pour donner son avis sur la partie du budget du Ministère qui concerne les Affaires économiques.

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques a souligné devant la Commission technique que le déficit de notre balance commerciale s'était accentué.

Cette situation est due moins à une augmentation des importations des biens d'équipement (ce qui est plutôt sain) qu'à une diminution de nos exportations, spécialement de nos exportations d'arachides. Cette année la récolte d'arachide a atteint son taux le plus bas depuis 10 ans (600.000 tonnes).

Pour faire face à cette situation, il faudrait que notre industrie continue à faire preuve de dynamisme, surtout devant les perspectives ouvertes par la création de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.

Sur le plan intérieur il faut faire face à la flambée des prix suscitée par la dévaluation. C'est pourquoi une politique systématique de blocage des prix a été décidée.

Votre Commission des Finances comme votre Commission des Affaires Economiques et du Plan ont posé un certain nombre de problèmes.

En ce qui concerne le mil, le Ministre des Finances a précisé que la commercialisation du mil doit être totalement libéralisée l'an prochain, sous réserve du respect préalable de la réglementation des greniers de réserve. Des commerçants doivent être agréés ; le Ministre des Finances et des Affaires Economiques a repris intégralement les propositions des Gouverneurs.

Le problème de la promotion des hommes d'affaires sénégalais a également préoccupé la Commission des Finances. Le Ministre a reconnu que certains secteurs de l'activité économique nationale pouvaient être tenus par des nationaux et que la question était à l'étude, notamment pour le commerce de détail, et même le commerce de demi-gros.

Pour mettre en oeuvre cette politique, le Gouvernement peut agir par la voie réglementaire, mais aussi et peut-être principalement par le dialogue. De toutes façons, le Gouvernement est décidé à assurer la promotion des hommes d'affaires sénégalais par une assistance technique appropriée et la mise en place d'un fonds de garantie.

En ce qui concerne la profession d'importateur-Exportateur, le Ministre des Finances et des Affaires Economiques a reconnu avec votre Commission qu'il était indispensable de réglementer cette profession. Aussi la carte d'importateur-Exportateur ne sera-t-elle donnée que sous certaines conditions.

Pour les importations, il est certes nécessaire de les diversifier. Le Ministre des Finances a précisé que les importations en provenance de France ne représentent plus que 60 % du volume global de nos importations. Les importations en provenance du Japon sont certes intéressantes mais il est vital de protéger notre industrie.

Enfin le Ministre a souligné que la lutte contre la contrebande s'intensifiait et qu'il fallait compléter l'arsenal des mesures répressives tout en étudiant pour d'autres produits des mesures analogues à celles prises pour les tabacs.

L'analyse du budget du Ministère des finances et des Affaires Economiques reflète très exactement les changements de structures qui résultent de la suppression du Ministère du Commerce et de son intégration dans le Ministère des Finances.

CHAPITRE 381 - Ministère de la Coopération (Personnel)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>17.980.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 22.927.000        |
| - <u>Total du chapitre 381</u> |                   | <u>22.927.000</u> |

contre 17.980.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 382 - Ministère de la Coopération (Matériel)

|                                |                  |                  |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>7.925.000</u> |                  |
| - Services votés               |                  | 8.344.000        |
| - <u>Total du chapitre 382</u> |                  | <u>8.344.000</u> |

contre 7.925.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 401 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre  
chargé du Plan (Personnel)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>67.906.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 66.385.000        |
| - Autorisations nouvelles (1)  |                   | 8.894.000         |
| - <u>Total du chapitre 401</u> |                   | <u>75.279.000</u> |

contre 67.906.000 pour la gestion en cours.

(1) - Renforcement de la Direction des Projets et Programmes.

La Direction de l'Aménagement sera renforcée par des techniciens venant du Développement rural.

Le Bureau des Affaires scientifiques et techniques sera renforcé à la suite d'une convention passée avec l'UNESCO.

CHAPITRE 402 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre  
chargé du Plan (Matériel)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>62.681.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 31.900.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                   | 1.090.000         |
| - <u>Total du chapitre 402</u> |                   | <u>32.990.000</u> |

contre 62.681.000 pour la gestion en cours.

Le Secrétariat d'Etat au Plan a hérité de certains services de l'ancien Ministère du Plan et de l'Industrie. Son budget est le reflet de modifications de structures intervenues à la suite du remaniement ministériel.

CHAPITRE 411 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre  
chargé du Tourisme (Personnel)

|                                             |                   |                     |
|---------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970                      | <u>12.640.000</u> |                     |
| - Services votés                            |                   | 24.821.000          |
| - <u>Total du chapitre 411</u>              |                   | <u>24.821.000</u> ✓ |
| contre 12.640.000 pour la gestion en cours. |                   |                     |

CHAPITRE 412 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre  
chargé du Tourisme (Matériel)

|                                             |                   |                     |
|---------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970                      | <u>12.007.000</u> |                     |
| - Services votés                            |                   | 29.696.000          |
| - <u>Total du chapitre 412</u>              |                   | <u>29.696.000</u> ✓ |
| contre 12.007.000 pour la gestion en cours. |                   |                     |

CHAPITRE 414 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre  
chargé du Tourisme (Transfert)

|                                             |                   |                    |
|---------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970                      | <u>10.000.000</u> |                    |
| - Services votés                            |                   | 5.000.000          |
| - <u>Total du chapitre 414</u>              |                   | <u>5.000.000</u> ✓ |
| contre 10.000.000 pour la gestion en cours. |                   |                    |

Si le budget du Secrétariat d'Etat au Tourisme n'appelle pas d'observations particulières, sinon pour constater sa grande modicité, par contre les nombreuses questions posées par les commissaires ont amené le Secrétaire d'Etat au Tourisme à faire un exposé d'ensemble sur la politique du tourisme.

Cette politique se définit ainsi :

Profiter de la vocation touristique certaine de notre pays pour développer un tourisme d'affaires, un tourisme culturel, un tourisme de masse et un tourisme de séjour. Cette vocation touristique doit s'épanouir dans un cadre sous-régional (OERS) et régional (Afrique de l'Ouest), en relation avec AIR-AFRIQUE, et sa filiale HOTAFRIC. Chacune des régions du Sénégal ayant son caractère propre, sera équipée de façon à permettre au plus grand nombre de se déplacer d'une région à l'autre.

Pour réaliser cette politique, il s'agit de réaliser des infrastructures et des structures d'accueil. Les infrastructures (routes - aéroports - adduction d'eau - électricité, etc ...) seront à la charge de la puissance publique. Les structures d'accueil seront le fait de l'initiative privée.

Dakar sera équipé d'hôtels de grand standing. Plusieurs projets existent dont certains verront le jour avant la fin de l'année. Ce sont :

- le Lagon qui vient de recevoir l'autorisation,
- l'Anse Bernard dont le financement privé est en voie d'être trouvé et qui verra la participation de sénégalais,
- l'Union dont les travaux vont commencer avant la fin de l'année,
- un restaurant doublé d'installations balnéaires aux Almadies,
- le village lacustre de N'Gor par la Société nationale de promotion touristique,
- l'hôtel de 100 chambres de la SAIH entre l'hôtel de N'Gor et la Madrague,
- l'hôtel de 200 chambres construit par les promoteurs du casino,
- le complexe touristique de Banbylor.

La PANAM a abandonné son projet qui sera sans doute repris par "Equiti et Holiday in" avec un prêt, actuellement en instance, du Gouvernement italien.

En ce qui concerne Sheraton, l'EXIM-BANK a accordé un prêt de 900.000 dollars pour la première tranche. Les promoteurs veulent cependant en doubler la capacité, mais n'ont pas encore trouvé le financement de la deuxième tranche. Etant donné l'emplacement particulier de cet hôtel, l'OMS a fait un rapport sur la pollution des plages du cap-vert dont les conclusions sont particulièrement sévères. Les travaux d'assainissement financés par le FED ont commencé. Les travaux de Sheraton ne commenceront que lorsque ce préalable sera levé. Dans trois mois peut-être.

Pour Gorée, M. COUELLE doit transformer avant la fin de l'année le relais de l'Espadon ; un programme de rénovation des vieilles habitations de Gorée est en cours et le castel sera aménagé de façon à faire de Gorée un centre culturel en même temps que touristique. Un prêt du Gouvernement italien doit financer une partie de ce programme, et une fondation à créer s'occupera de l'aménagement du castel.

Dans les Régions, le complexe touristique de l'hydrobase à Saint-Louis et celui du Lac de Guiers avec réserve de chasse sont les deux projets importants de la Région du Fleuve.

Au niveau du Sine Saloum, il est prévu une chaîne de petits hôtels et l'aménagement des îles du Saloum.

La Casamance et le Sénégal Oriental seront équipés à la mesure de leur vocation touristique qui est certaine, notamment le Cap-Skirting et le Nickolo-Koba.

CHAPITRE 421 - Ministère du Développement Rural (Personnel)

|                                |                      |                        |
|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>1.450.830.000</u> |                        |
| - Services votés               |                      | 1.485.627.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                      | <u>77.870.000</u>      |
| - <u>Total du chapitre 421</u> |                      | <u>1.563.497.000</u> ✓ |

contre 1.450.830.000 pour la gestion en cours.

Les autorisations nouvelles prévues à ce chapitre représentent les avancements et un personnel nouveau. Le personnel du département va passer de 3.726 à 3912, soit 186 unités pour le personnel courant et 188 techniciens sortant des écoles de formation.

CHAPITRE 422 - Ministère du Développement Rural (Matériel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>509.310.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 509.310.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>6.124.000</u>     |
| - <u>Total du chapitre 422</u> |                    | <u>515.434.000</u> ✓ |

contre 509.310.000 pour la gestion en cours.

Les autorisations nouvelles doivent permettre d'accroître les activités de l'O.A.V., de la Direction des services agricoles, de la Direction du Génie rural (assurer une protection, renforcer du bétail, lutter contre les feux de brousse et accentuer la campagne de reboisement, etc...)

CHAPITRE 423 - Ministère du Développement Rural (Transfert)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>461.925.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 461.925.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>12.675.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 423</u> |                    | <u>474.600.000</u> ✓ |

contre 461.925.000 pour la gestion en cours.

u/r

Votre Commission des Finances a examiné le rapport de la Commission des Affaires Economiques et du Plan et en a repris les grandes lignes au cours d'un très large débat. Il en résulte que les commissaires se sont montrés préoccupés par plusieurs grands problèmes.

Et d'abord ceux qui concernent nos deux grandes productions agricoles : le mil et l'arachide. Pour le mil les commissaires ont une fois de plus constaté que le souci des paysans était la satisfaction de leurs besoins vivriers. S'ils s'en sont félicités, ils se sont par contre inquiétés de savoir si les efforts fournis en direction du mil ne contrarieraient pas le volume de la production arachidière qui reste encore notre principale ressource.

Le Ministre du Développement rural a répondu en faisant état des mesures concrètes récentes prises par le Gouvernement, en vue de résoudre le problème arachidier : la distribution d'une ristourne exceptionnelle de 1 franc au kilogramme d'arachide vendu durant la dernière campagne, l'étalement des dettes des coopérateurs afin de réduire le montant des amortissements annuels, la possibilité d'un moratoire pour certaines dettes.

D'ores et déjà, le Gouvernement se préoccupe de prendre des décisions concrètes qui permettront de résoudre certains problèmes majeurs. Par exemple, l'assistance aux coopératives sera renforcée, les conseils de gestion seront renouvelés et les présidents de coopératives soumis à réélection. Par exemple, encore, la campagne sera ouverte le plus tôt possible et le prix de l'arachide sera étudié dans le sens de non unification à l'échelon du Sénégal. Sur un plan structurel, la décentralisation de l'ONCAD est à l'étude, mais il faudra éviter de retomber dans les erreurs des CRAD.

Ensuite, le prix du coton a fait l'objet de réflexions qui révèlent une certaine inquiétude chez les commissaires : en effet le prix du coton a baissé de 5 francs pour le coton 1er choix et de 6 francs pour le coton 2° choix. Il risque d'en résulter une baisse de production. Le Ministre du Développement rural a répondu que les prix pratiqués au Sénégal étaient des prix nets et que ceux qui étaient en cours dans d'autres pays laissaient à la charge du producteur des sujétions et des frais divers.

En ce qui concerne la culture du riz, votre Commission s'est félicitée des résultats obtenus grâce aux techniques mises en oeuvre.

Votre Commission des Finances a aussi abordé les problèmes de l'élevage, pour insister sur le renforcement de l'action sanitaire visant à assurer la protection du cheptel. Et elle s'est spécialement inquiétée de l'avenir de la centrale laitière de Saint-Louis. Le Ministre du Développement rural a reconnu que sa gestion était trop onéreuse et qu'il fallait la revoir.

Les commissaires ont également posé le problème de la création de prairies artificielles. Le Ministre préfère s'attacher à l'amélioration de prairies naturelles.

La Commission des Finances, à la suite de la Commission des Affaires Economiques et du Plan, s'est félicitée du développement du secteur de la Pêche. Aussi a-t-elle encouragé le Gouvernement à renforcer la protection de nos fonds et de nos eaux territoriales. Celles-ci risquent en effet d'être dangereusement exposées, surtout depuis que la République Islamique de Mauritanie négocie avec des japonais une concession d'exclusivité de pêche. Il conviendra donc d'harmoniser avec les Etats voisins les politiques de protection des côtes.

Votre Commission des Finances comme celle des affaires économiques et du plan a demandé des précisions sur la politique du Gouvernement après la dissolution du comptoir d'exportation du poisson. Le Ministre du Développement rural a précisé qu'une société d'économie mixte comprenant en majorité des privés reprendrait avec l'appui du Gouvernement l'ensemble des activités dévolues à l'ancien comptoir et serait chargée, entre autres, de commercialiser les produits de la pêche piroguière et artisanale.

Votre Commission des Finances a demandé que soit remis en état le forage de colobane dans le département de Gossas. On sait que ce forage a été percé pour satisfaire les besoins en eau des Américains qui construisaient la route Kaffrine - M'Backé. En partant ils ont emporté l'équipement de telle sorte que le forage est devenu inutilisable. Le Ministre a promis d'envoyer une mission sur place pour examiner la possibilité de remettre en service le forage dont l'équipement devra être sans doute financé sur la taxe régionale.

./.

Les commissaires ont déploré que le Parc de Hann soit mal entretenu et que la circulation des véhicules automobiles n'y soit pas plus sévèrement réglementée. Le Ministre du Développement rural en a pris acte non sans préciser qu'un crédit de 7.500.000 avait été inscrit cette année au budget.

En ce qui concerne les feux de brousse, le Ministre du Développement rural a déclaré qu'une politique d'harmonisation de la lutte contre les feux de brousse serait mise en oeuvre au niveau des Etats de l'OERS *et dans le cadre de l'accord Gambie-Sénégal*

Pour la pêche fluviale, aux commissaires qui recommandaient une réglementation sévère, le Ministre du Développement rural a répondu que cette réglementation existe déjà et que des conseils de pêche seraient mis en place pour la faire appliquer.

La coopérative de pêche de Fatick - Foundiougne ne fonctionne pas, ont constaté les commissaires, bien qu'un capital social de 6.000.000 ait été libéré. Le Ministre a promis d'étudier le problème et de mobiliser des moyens pour faire repartir cette coopérative sur de nouvelles bases.

CHAPITRE 431 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme  
et des Transports (Personnel)

|                                                |                      |                        |
|------------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| - Prévisions 1969/1970                         | <u>1.403.274.000</u> |                        |
| - Services votés                               |                      | 1.390.599.000          |
| - <u>Total du chapitre 431</u>                 |                      | <u>1.390.599.000</u> ✓ |
| contre 1.403.274.000 pour la gestion en cours. |                      |                        |

CHAPITRE 432 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme  
et des Transports (Matériel)

|                                              |                    |                      |
|----------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970                       | <u>277.100.000</u> |                      |
| - Services votés                             |                    | 283.100.000          |
| - Autorisations nouvelles                    |                    | <u>16.600.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 432</u>               |                    | <u>299.700.000</u> ✓ |
| contre 277.100.000 pour la gestion en cours. |                    |                      |

Les autorisations nouvelles proviennent de l'implantation des subdivisions régionales d'urbanisme, du renforcement de certains arrondissements des T.P. et de la hausse des prix due à la dévaluation.

Votre Commission a proposé de supprimer l'autorisation nouvelle de 220.000 prévue à l'article 6640 pour la reporter à l'article 6740.

CHAPITRE 433 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme  
et des Transports (Entretien)

|                                              |                    |                      |
|----------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970                       | <u>745.000.000</u> |                      |
| - Services votés                             |                    | 726.000.000          |
| - Autorisations nouvelles                    |                    | <u>70.000.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 433</u>               |                    | <u>796.000.000</u> ✓ |
| contre 745.000.000 pour la gestion en cours. |                    |                      |

CHAPITRE 434 - Ministère des Travaux Publics, de l'Urbanisme  
et des Transports (Transfert)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>363.000.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 341.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 434</u> |                    | <u>341.000.000</u> |

contre 363.000.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances, à la suite de votre Commission des Travaux Publics a examiné diverses questions.

La Commission s'est inquiétée de l'effectif pléthorique du personnel du département (3616 agents) qui ne cesse de grever le budget sans que des mesures soient envisagées pour en atténuer le coût ou en permettre le plein emploi.

les projets financés sur crédits fournisseurs, (structures touristiques) et les nouvelles créations (établissements scolaires ou hospitaliers, centres d'émission, chaîne de froid) sur ressources locales devraient pouvoir permettre de réaliser des économies sur les dépenses de personnel du département. Il y a dix ans une réglementation dans ce sens avait été prévue.

La construction des ponts de Diouloulou et Bayla devant conduire au transfert des bacs à Niambalang et Soukoudiack, le personnel passeur ainsi libéré connaît une situation qui mérite l'attention des autorités compétentes. Il a été demandé au Ministre de se mettre en rapport avec le Ministère de l'Intérieur pour régler définitivement ce problème. En ce qui concerne les quais de Dagana, il est vrai qu'ils mériteraient une sérieuse réfection, mais les moyens restent limités.

La Commission s'est félicitée de la célérité avec laquelle, les dossiers des projets financés sur ressources locales ont été préparés et soumis à la concurrence, mais a regretté que les règlements des expropriations aient empêché leur démarrage.

Elle s'est félicitée également de la préparation des dossiers dont le financement est prévu sur les prochaines tranches du plan.

L'entretien a été une fois de plus largement débattu en raison des besoins constatés dans ce domaine et que la modicité des crédits affectés n'arrive guère à couvrir.

Peut-être la création d'un parc national d'engins des T.P. pourrait-elle apporter à ce problème, une solution adaptée à nos possibilités et conforme aux besoins du réseau routier qui ne cesse de se développer.

La Commission a regretté le retard apporté à la délégation du Fonds routier qui participe pour une part importante dans le financement des bretelles de production. Elle rappelle que ces bretelles ont été inscrites en première urgence dans le plan et qu'à cet égard, elles doivent être exécutées en priorité. Le Ministre des Finances a répondu que ces retards proviennent du fait que les engagements ont été différés par le Ministère des Finances, mais que certaines d'entre elles sont en cours.

Le Ministre a pris bonne note de la remise en état du bac de Foundiougne dont tout arrêt est préjudiciable à la liaison touristique de Dakar <sup>aux îles du Fandou</sup> ~~à la Gambie~~. D'ailleurs, il ne relève pas du Ministère des Travaux Publics, mais de l'Intérieur. Un crédit d'entretien de 900.000 est chaque année délégué à ce département par le Ministère des Travaux Publics.

Il a fait part à la Commission du planning établi par son département pour doter les passages de grand trafic comme Ziguinchor de 3 bacs et les autres comme Soukoudiack de 2 bacs afin de parer à toute éventualité.

La Commission a enregistré avec satisfaction le commentaire donné par le Ministre sur la série de circulaires (n°s 7 et 8/PR. du 3 mars, n° 191/MTPUT du 24 mars 1970) relatives au classement des entrepreneurs et entreprises sénégalais des bâtiments et à l'introduction d'un prix-plancher qui permettra une sélection plus rigoureuse dans les appels d'offres de travaux.

Malgré les difficultés que rencontre le département dans la recherche des moyens susceptibles de réserver des domaines d'intervention aux entrepreneurs sénégalais, la Commission estime que cette orientation

./.

est la seule susceptible de redonner confiance à cette catégorie de professionnels. Elle recommande donc au Département de persévérer dans cette voie.

S'agissant des sociétés immobilières, de travaux ou de transports dont l'étude est en cours dans les services spécialisés du Ministère, il a été suggéré, d'éviter toute formule de regroupement qui serait de nature à créer un déséquilibre dans l'organisation déjà mise en place. En effet on comprendrait, difficilement qu'après avoir organisé les professionnels d'une branche donnée, l'Etat se remette à constituer avec certains d'entre eux une société appelée à concurrencer ceux qui, pour des raisons peut-être légitimes, ont préféré conserver un statut personnel.

La formule qui semble être la plus réaliste se trouve sans doute dans la constitution d'un Bureau capable d'aider les professionnels sénégalais à participer aux appels d'offres et à aborder les marchés financiers.

Le débat sur les problèmes d'Urbanisme ont porté sur le retard de l'établissement des plans directeurs ou de leur approbation, retard qui a pour conséquence de laisser en souffrance dans certaines capitales régionales ou départementales, de nombreux dossiers d'autorisation de construire.

La Commission s'est réjouie de l'initiative prise conjointement par les Ministères des Finances et des Travaux Publics pour créer une Commission spéciale chargée d'apporter toute la célérité désirée dans la procédure de mise en place des plans élaborés. Elle a enregistré avec satisfaction que les plans directeurs de Diourbel et de Saint-Louis sont en cours.

Les Commissaires ont posé des questions concernant les H.L.M. implantés dans les préfectures. Ils ont déploré le manque d'eau des H.L.M. de Dagana ; le Ministre a répondu que le branchement est en cours.

En ce qui concerne la deuxième tranche des H.L.M. de Khombole elle sera réalisée à l'intérieur des 105 logements prévus pour la région de Thiès.

./.

Pour l'habitat rural, des projets sont prévus dans les régions du Sine-Saloum, de Diourbel et de Thiès qui, seules, ont inscrit des crédits à leur budget.

Une mission des Travaux Publics est allée à Podor pour se rendre compte de l'état d'entretien des H.L.M. Les fissures, les badigeons et les peintures seront repris.

La Commission souhaite que les mesures envisagées pour l'assainissement des transports à Dakar conduisent à la coexistence des cars rapides et de la R.T.S. selon le vœu renouvelé dans les orientations du plan en matière de transport.

La Commission a également déploré la suppression de la R.T.S. à Thiès. Le Ministre a répondu que chaque année la R.T.S. de Thiès enregistre un déficit de 30 millions et qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. La Commission n'en a pas moins continué à regretter que l'on n'ait pas mis la R.T.S. de Thiès dans des conditions telles qu'elle pouvait être rentable.

CHAPITRE 441 - Ministère du Développement Industriel (Personnel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>207.522.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 220.524.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>2.751.000</u>   |
| - <u>Total du chapitre 441</u> |                    | <u>223.275.000</u> |

contre 207.522.000 pour la gestion en cours.

La création de ce département provient de la transformation des structures ministérielles qui s'est opérée après la formation du nouveau Gouvernement. C'est ce qui justifie l'autorisation nouvelle de 2.751.000

CHAPITRE 442 - Ministère du Développement Industriel (Matériel)

|                                |                    |                   |
|--------------------------------|--------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>101.904.000</u> |                   |
| - Services votés               |                    | 69.540.000        |
| - <u>Total du chapitre 442</u> |                    | <u>69.540.000</u> |

contre 101.904.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 444 - Ministère du Développement Industriel (Transfert)

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>69.500.000</u> |                   |
| - Services votés               |                   | 69.500.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                   | <u>20.000.000</u> |
| - <u>Total du chapitre 444</u> |                   | <u>89.500.000</u> |

contre 69.500.000 pour la gestion en cours.

Les autorisations nouvelles correspondent à une subvention de 12.000.000 pour l'Institut de Technologie Alimentaire (I.T.A.) et de 8.000.000 pour la Mission d'Aménagement du Sénégal (M.A.S.).

Après votre Commission des Affaires Economiques et du Plan, votre Commission des Finances a posé le problème de l'Institut de Technologie Alimentaire :

- ce qu'est l'Institut de Technologie Alimentaire,
- les objectifs de cet organisme,
- les résultats qu'il a obtenus,

- La participation du secteur privé à son fonctionnement,
- les actions prévues,
- l'étendue du domaine d'intervention de l'Institut,
- le niveau des techniciens formés en deux ans,
- si les techniciens sont des fonctionnaires détachés à l'Institut,
- les perspectives d'applications à partir d'essais au niveau de l'Institut,
- ce qu'on fait pour inviter les cultivateurs à planter du manioc en grande quantité.

De l'exposé fait alors par la Directrice de l'I.T.A., il ressort :

- que l'Institut est un établissement public à caractère administratif, bénéficiant de l'assistance des Nations Unies, suite à un contrat passé avec le Sénégal ;
- que l'Institut forme des techniciens en rapport avec le programme adopté par le troisième plan de développement économique et social ;
- que les activités prévues sont : la fabrication d'emballages pour denrées afin de les valoriser ;
- l'ouverture d'une section pour le traitement des fruits et légumes ;
- l'ouverture d'une section pour les céréales afin de trouver les éléments pour le coupage de la farine ;
- que les ateliers fonctionnent suivant une formule nouvelle, celle de la recherche appliquée ;
- qu'un Laboratoire de Chimie et de microbiologie soutient les ateliers sans concurrencer l'ORANA dont l'institut reprend les résultats ;
- que l'I.T.A. contrôle les qualités des produits à la demande du service de la répression des fraudes ;
- que les ateliers pilotes de fruits et légumes, de céréales, de viandes ont donné des résultats concluants. Ainsi, à partir des choux, de la bonne choucroute est obtenue ; à partir des viandes on a fabriqué des tripes, des saucisses, des saucissons secs, du jambon cuit, etc .. Du pain est obtenu à partir du mil souna et sanio. Avec le bissap on a fabriqué du sirop et le Darcassou a donné de la confiture ;

- que des études économiques sont faites en rapport avec le Développement rural pour savoir si la production sénégalaise est exportable ;
- que les formules mises au point par l'Institut sont envoyées à la SONEPI qui aide les industriels à s'installer ;
- qu'en résumé l'Institut fait de l'assistance technique et contrôle la qualité des produits.

A l'Institut existe un secteur de stockage ; un séminaire sur les stockages financé par le Canada a été organisé en rapport avec l'ONCAD et l'OCAS. Au cours de ce séminaire on a appris à lutter contre l'asflatoxine en séparant les graines des fanes aussitôt après la récolte.

Le secteur privé ne participe pas au fonctionnement de l'Institut, les industriels étant en général des étrangers qui ne sont intéressés que lorsque les formules sont mises au point. Cependant dans d'autres pays africains où les nationaux occupent une place de choix dans l'industrie, les instituts sont soutenus financièrement par les industriels.

C'est pourquoi les commissaires estiment qu'il y a urgence à favoriser la promotion des sénégalais dans le secteur vital de notre économie qu'est l'Industrie.

S'agissant du manioc, il est possible de le lancer en mettant au point une formule permettant la fabrication de farine, de biscuits à partir de cette denrée. Il est à noter que la Casamance et le département de Tivaouane fournissent du manioc à la Biscuiterie de Médina.

Dans le domaine de la formation des techniciens, il est prévu le recrutement d'universitaires qui assistent les experts et qui en 2 ans acquièrent des connaissances suffisantes sur les matières premières.

Cette formule est préférable à la formule de détachement de fonctionnaires.

Cependant, compte tenu de certaines difficultés, une troisième année est à créer en technologie alimentaire.

L'Institut ne fonctionnera à plein rendement que lorsqu'on lui permettra de recruter des universitaires et des experts de bonne qualification pédagogique. D'ailleurs, comme préalable à cette opération, l'Institut est tenu de présenter un amendement au contrat qui le lie à l'ONU, et cet amendement n'est recevable que dans la mesure où une inscription budgétaire matérialise ce désir. C'est pourquoi, le Ministre de tutelle a prévu la subvention substantielle inscrite au Budget.

Ensuite, votre Commission des Finances a tenu à être renseignée sur quelques actions menées par le Ministère du Développement Industriel.

Le Ministre a notamment fait le point de la recherche pétrolière : 100 millions de tonnes seront exploitées dès que les conditions techniques le permettront. Pour les recherches en mer, les résultats ne sont pas très concluants.

L'exploitation des phosphates de Matam n'est pas intéressante, en raison de leur faible teneur.

Un des buts majeurs de la SONEPI est de faire accéder les sénégalais au secteur industriel. Il est d'ailleurs prévu qu'une caisse de garantie viendra soutenir sur un plan financier ceux qui présenteront des dossier valables.

Le Ministre a ensuite affirmé le souci du Gouvernement de voir utiliser sur place les produits des industries extractives. Déjà la SIES utilise les phosphates produits au Sénégal. Mais il est certain que le marché extérieur en absorbera la plus grosse part.

Vos commissaires ont déploré un manque de surveillance dans le fonctionnement des forages. Le Ministre en a pris acte.

En ce qui concerne le dédommagement des communes, à raison de l'exploitation qu'elles font du réseau d'adduction d'eau, le Ministre a répondu que les communes de Kaolack, Louga et Diourbel avaient été remboursées.

Pour le déversement des eaux industrielles usées, un projet est à l'étude.

./.

CHAPITRE 501 - Ministère de l'Education Nationale (Personnel)

|                                |                      |                      |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>3.927.588.000</u> |                      |
| - Services votés               |                      | 3.885.465.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                      | <u>37.561.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 501</u> |                      | <u>3.923.026.000</u> |

contre 3.927.588.000 pour la gestion en cours.

Les autorisations nouvelles correspondent à 30 postes de professeurs dans le second degré ; à 250 postes d'enseignants dans le primaire ; à 40 postes de maîtres d'arabe et à 20 postes de professeurs d'arabe.

CHAPITRE 502 - Ministère de l'Education Nationale (Matériel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>533.167.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 526.527.000        |
| - <u>Total du chapitre 502</u> |                    | <u>526.527.000</u> |

contre 533.167.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 504 - Ministère de l'Education Nationale (Transfert)

|                                |                      |                      |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>1.079.432.000</u> |                      |
| - Services votés               |                      | 1.066.432.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                      | <u>91.270.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 504</u> |                      | <u>1.157.702.000</u> |

contre 1.079.432.000 pour la gestion en cours.

Les autorisations nouvelles correspondent à une augmentation de 45.000.000 de la participation du Sénégal au fonctionnement de l'Université, et à une augmentation de 1.270.000 francs de la subvention de l'Institut Britannique.

Votre Commission des Finances comme celle de l'Education se sont intéressées à divers problèmes relatifs à ce secteur d'importance vitale.

./.

Les commissaires se sont étonnés que la machine du centre de calcul ne fonctionnait pas depuis 1967, un crédit de personnel de 2.022.000 et un crédit de matériel de 1.750.000 continuent à figurer au budget de l'Education nationale. Le Ministre garde l'espoir de la faire réparer par Bull. Cependant, cet espoir reste faible étant donné le coût éventuel de la réparation et la garantie aléatoire qui est donnée. Mais il faut conserver un minimum de crédit pour que la machine ne se détériore pas. La Commission a cependant persisté à réclamer la reconversion du personnel et l'affectation des crédits à un autre article. Le Gouvernement en a pris acte.

Les commissaires ont demandé l'ouverture d'un CEG à Bakel, Kédougou, Vélingara, Oussouye. L'ouverture d'un CEG est une question d'effectifs d'élèves. Or le problème se pose à Bakel, Kédougou et Vélingara, a répondu le Ministre. Pour Oussouye, il y a un CEG privé.

Votre Commission s'est préoccupée du problème de l'Université plus spécialement de son coût pour le budget de l'Etat et de la Réforme.

L'Université coûte 2 Milliards sur lesquels l'Etat verse 320.000.000 Il a été convenu entre la France et le Sénégal que chaque année la participation de l'Etat au fonctionnement de l'université augmentera de 5 % jusqu'à ce qu'on ait atteint 50 % de part et d'autre.

La réforme de l'université est entrée en application cette année. Elle sera définitive l'an prochain. En ce qui concerne le mouvement de grève qui s'était amorcé à la faculté de médecine, il résulte de l'application d'un Décret français exigeant des candidats aux examens une moyenne générale et non plus une moyenne par matière. La France a pris de telles mesures pour opérer une sélection plus sévère, devant le nombre croissant des médecins. Ce n'est cependant pas le cas du Sénégal qui en manque. Mais c'est une question d'équivalence de plein droit des diplômes délivrés par la Faculté de médecine de Dakar avec les diplômes français. En attendant qu'une solution intervienne, la faculté de médecine de Dakar est obligée de respecter les règles du Décret français pour garder l'équivalence. De toutes façons des négociations avec la France sont en cours, pour tenir compte de la situation particulière des pays africains.

Pour la réforme de l'enseignement primaire, elle est en cours.

Les commissaires se sont inquiétés de l'insuffisance du personnel de contrôle des écoles primaires et de l'exiguïté de ses moyens. Le Ministre en a convenu et a promis qu'il ferait pour le mieux, compte tenu des moyens dont il dispose.

Aux commissaires qui déploraient qu'il y avait des classes sans maîtres, le Ministre s'en est étonné, car, a-t-il dit, le département donne chaque année à chaque circonscription 10 % de maîtres en plus pour parer à toute éventualité. Mais il se peut également, a ajouté le Ministre, que l'on soit obligé de fermer des classes, car les effectifs sont insuffisants. S'il y a des maîtres qui ne rejoignent pas, il faut les signaler.

Les commissaires ont posé le problème des maîtres qui s'absentent 10 jours pour aller toucher leur solde au chef-lieu du département. Le Ministre a répondu que s'il y a des billeteurs, il n'y a pas de moyens de transport, et que de toutes façons les maîtres ont besoin d'aller en ville pour se ravitailler.

Votre Commission a interrogé le Ministre sur l'extension des cantines. Il a répondu que ce n'était pas possible, faute de moyen. Mais qu'il fallait étudier la question pour Tambacounda et Kolda.

En ce qui concerne le personnel d'entretien, il en manque, notamment à l'Ecole Normale de Jeunes Filles de Thiès. Le Ministre a fait savoir qu'il est exigé le C.E.P. pour ce personnel et qu'il était donc très difficile de recruter.

Pour les arriérés de l'Ecole Normale de Jeunes Filles de Thiès, une inspection générale est en cours.

Les subventions à l'école privée sont en cours de distribution. Mais s'il y a du retard, la faute en incombe aux bénéficiaires qui ne remplissent pas toujours les conditions.

./.

Les commissaires ont soulevé la question des directeurs d'écoles délégués dans les fonctions d'inspecteur adjoint et qui perdent de ce fait leur indemnité de sujétion, bien que se trouvant dans un grade plus élevé. Le Ministre a répondu qu'au regard de la loi le fait pour un directeur d'école de passer inspecteur adjoint équivalait à un changement de corps, et que celui-ci devait gravir les échelons dans ce nouveau corps. Bien que promu à des responsabilités supérieures à celles antérieurement exercées, le nouvel inspecteur pouvait percevoir un traitement de début inférieur à celui de Directeur d'école. C'est une question de texte qu'il faudra sans doute changer.

CHAPITRE 511 - Ministère de l'Enseignement Technique et de la  
Formation Professionnelle (Personnel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970    | <u>506.677.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 504.935.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>14.307.000</u>  |
| - <u>Total du chapitre 511</u> |                    | <u>519.242.000</u> |

contre 506.677.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 512 - Ministère de l'Enseignement Technique et de la  
Formation Professionnelle (Matériel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970    | <u>378.888.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 358.310.000        |
| - <u>Total du chapitre 512</u> |                    | <u>358.310.000</u> |

contre 378.888.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 514 - Ministère de l'Enseignement Technique et de la  
Formation Professionnelle (Transfert)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970    | <u>172.137.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 162.137.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>29.594.000</u>  |
| - <u>Total du chapitre 514</u> |                    | <u>191.731.000</u> |

Votre Commission des Finances, comme celle de l'Education, a analysé le budget de l'Enseignement technique et posé des questions.

L'analyse du budget fait apparaître que depuis quelques années, les moyens financiers mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Technique ne cessent de s'amincir au point d'atteindre maintenant la côte d'alerte.

Il ressort de cette interprétation, que les dépenses de personnel absorbent près de la moitié des crédits alloués (48,5 %). Cependant, une comparaison avec les budgets annuels précédents, nous permet de mieux appréhender la réalité de ces prévisions.

./.

De 1.127.800.000 en 1965/1966, la masse budgétaire du département est tombée à 1.057.602.000 en 1969/1970 pour se stabiliser à 1.059.000.000 en 1970/1971.

Comparées avec le budget 1969/1970, les prévisions de cette année accusent une augmentation de 12.565.000, soit 1,04 %. On constate néanmoins une regression des dépenses en matériel de - 5,6 %, un accroissement des dépenses de personnel de + 10,2 % et une augmentation des dépenses de transfert de + 11,4 %.

Cette <sup>application</sup> trouve son application dans les faits suivants :

#### DEPENSES DE PERSONNEL -

- a/- La nécessité de prendre en charge les professeurs et maîtres sortant des formations pédagogiques.
- b/- La réévaluation des dépenses du personnel des Centres de Perfectionnement de Lagbar et de Kérouane qui n'étaient inscrites au budget précédent que pour une partie de l'année.
- c/- La sénégalaisation de certains emplois rendue nécessaire par la déflation du personnel de l'Assistance Technique décidée par la France (Loi des 14 ans).
- d/- La création d'emplois nouveaux pour assurer le fonctionnement des Etablissements en création.

#### DEPENSES DE MATERIEL

L'accroissement des dépenses de Personnel n'ayant pas été compensé par une augmentation corrélative des moyens financiers du département, des compressions importantes ont été faites sur les autres autorisations de fonctionnement des services et établissements, en l'occurrence les dépenses de matériel.

Le taux de croissance constaté ne donne qu'une idée superficielle de la restriction des moyens matériels tant il est vrai que l'augmentation des prix des matières d'oeuvre et outillage aggrave considérablement les difficultés.

DEPENSES DE TRANSFERT -

L'exécution du budget 1969/1970 a permis de constater une insuffisance assez nette des prévisions relatives à l'entretien des étudiants et stagiaires hors Sénégal. Pour remédier à cette situation, il est apparu nécessaire d'augmenter les dépenses de transfert aux dépens des crédits de matériel.

Les commissaires ont, dans les discussions générales, posé plusieurs questions :

- Pourquoi ne pas fondre en un seul établissement, l'Ecole de Pêche et de Marine Marchande de Thiaroye et le Centre de M'Bane pour une promotion de pêcheurs modernes et pour un emploi plus judicieux des crédits ?

Le Ministre a répondu que les deux écoles n'ont pas la même vocation. L'Ecole des pêches forme des matelots qui s'embarquent sur les thoniers et les chalutiers et c'est une formation relativement courte pour laquelle le niveau d'études exigé est le C.E.P. L'école de la Marine marchande prépare de futurs cadres de la marine. Le niveau est élevé et la formation est longue.

- Les commissaires se sont inquiétés de l'avenir de certains établissements techniques devant la réduction constante des crédits de fonctionnement et les difficultés de renouvellement de l'outillage et matériel d'enseignement.

En effet, a répondu le Ministre, certains centres d'enseignement ont été créés pour fournir des cadres et de la main d'oeuvre à des entreprises en voie de création. Or il est arrivé que ces usines n'ont pas toujours été créées de sorte qu'on s'est trouvé en avance et avec des chômeurs. On a donc préféré réduire les crédits affectés à ces établissements en attendant une solution.

- Les commissaires ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'effort d'africanisation des postes d'enseignants. Le Ministre en a pris acte en disant que les postes sont sénégalisés à 80 %.

./.

- Il est utile de situer les vacances des élèves des établissements d'enseignement agricole en dehors de l'hivernage, pour une organisation de stages pratiques indispensables à leur formation professionnelle. C'est fait pour l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux, les CER, etc... Les vacances se situent vers mars.
- Les mesures prises dans le cadre de la réforme pour la ruralisation de l'enseignement et pour la solution du préoccupant problème des chômeurs qui, en réalité, sont des sans emploi ou mieux, des sans formation.

Un effort est accompli au niveau des adultes à Ogo, Guérina, Lagbar et Kael. Une action est entreprise en direction des femmes pour introduire au foyer des éléments de progrès.

- les commissaires ont souligné le nombre impressionnant d'organisations ou départements ministériels s'occupant à la fois de la main d'oeuvre. Une harmonisation de leurs actions est souhaitable. Le Ministre en a convenu, en soulignant que cette harmonisation se fait quotidiennement.
- Les difficultés de fonctionnement du Lycée Peytavin de Saint-Louis et du Centre de Formation et de Perfectionnement du Personnel de Secrétariat de Dakar, en raison pour le premier, de la pénurie du corps enseignant devant une pléthore d'élèves ; pour le second, une lenteur regrettable de mise en place des crédits de fonctionnement, le manque de matériel de travail (machines), et l'état lamentable des locaux qui restent insuffisants.

En ce qui concerne le lycée Peytavin, il a été décidé d'ouvrir des classes terminales avec le personnel nécessaire. Pour le Centre de formation et de perfectionnement du Personnel de Secrétariat de Dakar, il y aura désormais un contrôle strict des élèves au niveau de leur admission car s'il ne manque pas de maîtres, il y a trop d'élèves.

Les commissaires ont posé la question de l'équipement des paysans modernes, pour lesquels la Belgique s'engagerait à payer 40 % à condition de trouver les 60 % qui restent. La solution est en cours auprès de l'ONCAD.

./.

Les commissaires ont demandé au Ministre des explications sur la suppression du 1er cycle. Il est certain, a-t-il répondu qu'elle devrait se traduire par une diminution des effectifs et des crédits. L'enseignement technique et la formation professionnelle sont coûteux : il s'agit donc d'arrêter le 1er cycle et d'augmenter le niveau du 2° cycle. Le recrutement pour le 2° cycle se fera donc au niveau des C.E.G. et lycées.

CHAPITRE 531 - Ministère de la Culture et de l'Information (Personnel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>158.222.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 147.100.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>11.000.000</u>  |
| - <u>Total du chapitre 531</u> |                    | <u>158.100.000</u> |

contre 158.222.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 532 - Ministère de la Culture et de l'Information (Matériel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>110.605.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 116.570.000        |
| - <u>Total du chapitre 532</u> |                    | <u>116.570.000</u> |

contre 110.605.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 534 - Ministère de la Culture et de l'Information (Transfert)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>342.880.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 338.880.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>39.000.000</u>  |
| - <u>Total du chapitre 534</u> |                    | <u>377.880.000</u> |

contre 342.880.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances à la suite de la Commission de l'Education a examiné le budget du Ministère de la Culture et de l'Information.

Les commissaires ont demandé des renseignements sur la Station relais de Matan, sur le Centre d'information de Diourbel jamais achevé depuis le premier Plan, sur la réouverture du Centre de Kédougou et sur la faiblesse des émissions de Radio Sénégal sur le Fleuve.

Pour la Station-relais de Matan, le Ministre a répondu que le marché était en cours. Pour le Centre de Diourbel, il figurera au budget d'équipement. Il a promis de tenir compte des observations faites pour la réouverture du Centre de Kédougou. La faiblesse des émissions de Radio Sénégal sur le Fleuve sera corrigée par l'installation d'un émetteur de 20 Kw.

Les commissaires ont également sollicité du Ministre de la Culture qu'il prenne des dispositions pour la protection du Palais de l'ancien Conseil Général du Sénégal à Saint-Louis. Le Ministre a répondu qu'il pouvait être classé monument historique, mais que la Région du Fleuve ou la Commune de Saint-Louis devrait participer aux charges d'entretien.

En ce qui concerne la recherche des sites historiques, le Ministre a informé les Commissaires qu'un expert avait été demandé.

Le cas du théâtre Daniel Sorano a retenu l'attention des commissaires. Le Ministre a indiqué qu'une subvention de 40 millions était inscrite au budget de cette année et qu'elle servirait à combler le déficit actuel du théâtre.

A la suite de la Commission de la Culture, votre Commission des Finances a remarqué qu'il fallait prévoir des crédits supplémentaires pour maintenir à l'école des arts 4 professeurs dont la procédure de recrutement n'est pas toujours terminée. De plus pour les 16 professeurs régulièrement recrutés, le crédit inscrit est insuffisant. C'est un crédit supplémentaire de 13.459.000 qu'il faut prévoir. Il reste 2 professeurs sénégalais qui viennent d'obtenir leurs diplômes à l'Ecole Nationale des Arts décoratifs de Paris et à l'Ecole supérieure des Métiers de Paris ; leur recrutement permettra d'étoffer le personnel de la section Sculpture qui pour 4 classes ne compte qu'un seul professeur assisté d'un artiste payé au tarif horaire. Il suffirait d'un crédit de 1.208.000

Le Ministre des Finances s'est montré averti de ces problèmes touchant l'Ecole des Arts et a promis de les régler dans le cadre des crédits inscrits au budget.

CHAPITRE 521 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé  
de la Jeunesse et des Sports (Personnel)

|                                |                    |                      |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>152.553.000</u> |                      |
| - Services votés               |                    | 151.647.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                    | <u>18.232.000</u>    |
| - <u>Total du chapitre 521</u> |                    | <u>169.879.000</u> ✓ |

contre 152.553.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 522 - Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé  
de la Jeunesse et des Sports (Matériel)

|                                |                   |                     |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|
| - Prévisions 1969/1970         | <u>64.610.000</u> |                     |
| - Services votés               |                   | 55.400.000          |
| - Autorisations nouvelles      |                   | <u>16.000.000</u>   |
| - <u>Total du chapitre 522</u> |                   | <u>71.400.000</u> ✓ |

contre 64.610.000 pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances a examiné le rapport de la Commission de l'Information, de la Jeunesse et des Sports.

Celle-ci propose des réajustements de crédits dont la masse globale se chiffrait à 130.000.000 environ de plus que ce qui était proposé par le Gouvernement.

Les principaux arguments invoqués : <sup>lancer</sup> ~~renforcer~~ la campagne d'alphabétisation, donner des moyens ~~accrus~~ au Centre civique et populaire de Diourbel qui a été réalisé grâce aux dons du Parti socialiste belge à la jeunesse sénégalaise, acheter des matériels de sport supplémentaires pour permettre à la Direction de l'Education physique de remplir sa mission à la suite des cours d'initiation sportive prévus au niveau des établissements scolaires, accroître les moyens du Centre National des Sports qui a déjà une vocation sous-régionale et régionale, réduire le déséquilibre qui existe entre les infrastructures sportives implantées à Dakar par rapport à celles implantées dans le reste du pays, permettre aux jeunes de participer aux diverses manifestations de l'OERS, faire bonne figure dans les compétitions internationales, etc ....

La Commission des Finances a unanimement reconnu que ces actions étaient toutes extrêmement valables, mais qu'il n'était pas possible de faire face aux dépenses que leur réalisation, pourtant souhaitable, entraînerait. Cependant, avec l'accord du Gouvernement, un crédit supplémentaire de 20 millions a été dégagé sur les dépenses communes. Sur ces 20.000.000, un crédit de 4.000.000 ira au chapitre 521 et 16.000.000 au chapitre 522.

- 80 -

CHAPITRE 541 - Ministère de la Santé et des Affaires Sociales  
(Personnel)

|                                |                      |                      |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970    | <u>2.256.580.000</u> |                      |
| - Services votés               |                      | 2.277.045.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                      | 13.682.000           |
| - <u>Total du chapitre 541</u> |                      | <u>2.290.727.000</u> |

contre 2.256.580.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 542 - Ministère de la Santé et des Affaires Sociales  
(Matériel)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970    | <u>917.143.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 902.503.000        |
| - Autorisations nouvelles      |                    | 47.234.000         |
| - <u>Total du chapitre 542</u> |                    | <u>949.737.000</u> |

contre 917.143.000 pour la gestion en cours.

CHAPITRE 544 - Ministère de la Santé et des Affaires Sociales  
(-Transfert)

|                                |                    |                    |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions pour 1969/1970    | <u>317.545.000</u> |                    |
| - Services votés               |                    | 315.286.000        |
| - <u>Total du chapitre 544</u> |                    | <u>315.286.000</u> |

contre 317.545.000 pour la gestion en cours.

Abordant un problème d'ordre général, le Ministre de la Santé a regretté avec votre Commission des Finances et celle du Travail, de la Fonction Publique, de la Santé et des Affaires Sociales, le manque de médecins. Chaque circonscription médicale devrait avoir son médecin. Ce n'est malheureusement pas le cas. La formation d'un médecin est longue et il faudra un effort soutenu pour arriver à doter le Sénégal d'un nombre suffisant de médecins.

Les commissaires ont posé le cas des dispensaires de Boncoto, de Saldé, de Cascas et de Podor, des maternités de Louga, de Bargny et de Dagana. D'une façon générale, a répondu le Ministre, toutes les infrastructures sanitaires qui avaient été prévues aux 1er et 2<sup>e</sup> Plans seront réalisées par priorité au 3<sup>e</sup> Plan. Il en sera de même pour les opérations réalisées sur investissement humain. *Two more*

Le Ministre a cependant insisté sur la nécessité de recueillir l'avis du Département avant de réaliser de telles opérations, car alors se pose un problème d'équipement et de personnel. La maternité de Louga sera réalisée par le FED, de même que les dispensaires de Léona et de Sakal.

En ce qui concerne l'entretien des dispensaires, notamment celui de Podor, c'est une question qui relève de la compétence des autorités locales.

Les commissaires ont posé également des questions touchant le personnel.

En ce qui concerne la sage-femme de Vélingara qui a été affectée dans une autre région, une infirmière viendra la remplacer en attendant qu'une nouvelle sage-femme sorte de la prochaine promotion.

Pour le médecin de Vélingara, on en cherche un autre pour permettre à celui qui est en place depuis trois ans de se rapprocher de Dakar. Il en est de même pour Dagana et Oussouye.

Le véhicule du médecin de Kédougou sera acheté en priorité.

Les commissaires se sont vivement intéressés à l'approvisionnement en médicaments des régions. Le Ministre a affirmé qu'après enquête de moralité et de capacité, et autorisation du Ministère de la Santé, toute personne qui le désire peut demander à gérer un dépôt dans les départements ou les arrondissements. Le Département se penche en tous cas sur la réorganisation du système d'approvisionnement et de distribution au niveau des régions et veut faire face au coulage trop souvent constaté.

./.

Les commissaires ont déploré le fonctionnement au ralenti de l'hôpital de Ziguinchor. Le Ministre a expliqué que le personnel technique qualifié n'avait pas encore été mis en place et que cela se ferait sans tarder, de même que le personnel subalterne.

Les commissaires se sont émus des épidémies de méningite qui sévissent au Sénégal. Le Ministre a expliqué que c'est un problème général pendant les grandes chaleurs. Mais qu'il y a en beaucoup moins que par le passé.

- 83 -

CHAPITRE 601 - Dépenses communes de personnel

|                                         |                    |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970                  | <u>230.000.000</u> |                    |
| - Services votés                        |                    | 230.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 601</u>          |                    | <u>230.000.000</u> |
| pour la même prévision qu'en 1969/1970. |                    |                    |

CHAPITRE 602 - Dépenses communes de matériel

|                                         |                    |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970                  | <u>450.000.000</u> |                    |
| - Services votés                        |                    | 450.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 602</u>          |                    | <u>450.000.000</u> |
| pour la même prévision qu'en 1969/1970. |                    |                    |

CHAPITRE 603 - Dépenses communes d'entretien

|                                         |                    |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|
| - Prévisions 1969/1970                  | <u>490.000.000</u> |                    |
| - Services votés                        |                    | 490.000.000        |
| - <u>Total du chapitre 603</u>          |                    | <u>490.000.000</u> |
| pour la même prévision qu'en 1969/1970. |                    |                    |

CHAPITRE 604 - Dépenses communes de transfert

|                                         |                      |                      |
|-----------------------------------------|----------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970                  | <u>2.734.570.000</u> |                      |
| - Services votés                        |                      | 1.934.570.000        |
| - <u>Total du chapitre 604</u>          |                      | <u>1.934.570.000</u> |
| pour la même prévision qu'en 1969/1970. |                      |                      |

CHAPITRE 605 - Dépenses communes diverses

|                                                |                      |                      |
|------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| - Prévisions 1969/1970                         | <u>2.130.000.000</u> |                      |
| - Services votés                               |                      | 2.337.805.000        |
| - <u>Total du chapitre 605</u>                 |                      | <u>2.337.805.000</u> |
| contre 2.130.000.000 pour la gestion en cours. |                      |                      |

Votre Commission des Finances a introduit un amendement tendant à dégager à l'article 9610 du chapitre 603 et à l'article 9880 du chapitre 605 une somme de 20.000.000 pour la reporter au budget du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Votre Commission vous demande de l'adopter.

\*  
\*   \*  
\*

TOTAL GENERAL DES CHARGES

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| - Dépenses ordinaires      | 39.000.000.000        |
| - Dépenses extraordinaires | 7.900.000.000         |
|                            | <hr/>                 |
|                            | <u>46.900.000.000</u> |

Monsieur le Président, mes chers collègues, votre commission des Finances vous invite à adopter, s'il ne soulève aucune objection de votre part, le projet de loi n° 20/70 portant Loi de Finances pour la gestion 1970/1971, dont je vais donner lecture à présent.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 70-025 /PM.SGG.SL



PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE  
FINANCIERE 1970-1971

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont  
la teneur suit :

PREMIERE PARTIE - VOIE ET MOYENS

ARTICLE 1er..- Le montant global des ressources et des charges de  
l'Etat pour l'année financière 1970/1971 est arrêté à la somme de  
QUARANTE SIX MILLIARDS NEUF CENTS MILLIONS DE FRANCS (46.900.000.000  
de francs).

ARTICLE 2..- Le Président de la République est autorisé à contrac-  
ter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant global de SEPT MIL-  
LIARDS NEUF CENTS MILLIONS DE FRANCS (7.900.000.000 de francs).

Ces emprunts pourront être contractés, tant sur le mar-  
ché financier intérieur que sur les marchés financiers étrangers  
ou auprès d'organismes financiers internationaux ou étrangers.

En ce qui concerne les emprunts contractés sur les  
marchés financiers étrangers ou auprès d'organismes financiers  
internationaux ou étrangers, leurs conditions seront fixées soit  
par conventions à passer avec les organismes financiers, soit par  
décret.

Les Conventions et décrets visés à l'alinéa ci-dessus  
pourront prévoir que le remboursement du principal et le paie-  
ment des intérêts s'effectueront, en tant que de besoin, dans  
d'autres monnaies que celle ayant cours légal au Sénégal.

DEUXIEME PARTIE : BUDGET GENERALI - RESSOURCES

ARTICLE 3.- Les ressources sont arrêtées à la somme de : QUARANTE SIX  
MILLIARDS NEUF CENTS MILLIONS DE FRANCS (46.900.000.000) et se répartissent  
comme suit :

a) - Recettes Ordinaires

|                                                                                                                                  |                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| CHAPITRE 011 - Impôts forfaitaires sur le revenu .....                                                                           | 1.220.000.000                           |
| CHAPITRE 012 - Impôts proportionnels et progressifs sur<br>le revenu .....                                                       | 8.667.000.000                           |
| CHAPITRE 013 - Contribution mobilière .....                                                                                      | 50.000.000                              |
| CHAPITRE 014 - Impôts fonciers .....                                                                                             | 610.000.000                             |
| CHAPITRE 015 - Patentes et licences .....                                                                                        | 550.000.000                             |
| CHAPITRE 016 - Autres impôts directs .....                                                                                       | 85.000.000                              |
| CHAPITRE 021 - Droits perçus à l'importation et taxes<br>intérieures perçues comme en matière de<br>droits à l'importation ..... | 16.100.000.000                          |
| CHAPITRE 022 - Droits perçus à l'exportation et taxes<br>intérieures perçues comme en matière de<br>droits à l'exportation ..... | 2.141.000.000                           |
| CHAPITRE 023 - Taxes spécifiques sur la consommation<br>intérieure .....                                                         | 5.220.000.000                           |
| CHAPITRE 024 - Taxes générales sur les transactions et<br>taxes à la production .....                                            | 2.430.000.000                           |
| CHAPITRE 031 - Droits d'enregistrement .....                                                                                     | 680.000.000                             |
| CHAPITRE 032 - Droits de timbre .....                                                                                            | 450.000.000 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> |
| CHAPITRE 033 - Taxes pour services rendus .....                                                                                  | 34.000.000                              |
| CHAPITRE 041 - Revenus du domaine immobilier .....                                                                               | 140.000.000                             |
| CHAPITRE 042 - Revenus du domaine forestier .....                                                                                | 60.000.000                              |
| CHAPITRE 043 - Revenus du domaine minier .....                                                                                   | 35.000.000                              |
| CHAPITRE 044 - Revenus du domaine mobilier .....                                                                                 | 15.000.000                              |

./.

|                                                                                                                             |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| CHAPITRE 045 - Revenus des valeurs mobilières .....                                                                         | 20.000.000       |
| CHAPITRE 051 - Recettes des exploitations industrielles .....                                                               | 90.000.000       |
| CHAPITRE 052 - Recettes diverses des services .....                                                                         | 90.000.000       |
| CHAPITRE 053 - Produits divers et accidentels .....                                                                         | 135.000.000      |
| CHAPITRE 061 - Contributions et participation d'Etats<br>de la Zone franc .....                                             | 40.000.000       |
| CHAPITRE 062 - Contributions et participations d'autres<br>Etats .....                                                      | -                |
| CHAPITRE 063 - Contributions et participations d'orga-<br>nismes internationaux .....                                       | -                |
| CHAPITRE 064 - Contributions et participations des<br>collectivités locales .....                                           | -                |
| CHAPITRE 065 - Contributions et participations d'éta-<br>blissements publics .....                                          | 4.000.000        |
| CHAPITRE 066 - Contributions et participations d'orga-<br>nismes privés et de particuliers .....                            | 94.000.000       |
| CHAPITRE 071 - Remboursement de prêts .....                                                                                 | 40.000.000       |
| CHAPITRE 072 - Remboursement d'avance .....                                                                                 | -                |
| CHAPITRE 081 - Prélèvement sur le compte permanent des<br>découverts du Trésor pour les dépenses<br>de fonctionnement ..... | -                |
| TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES .....                                                                                         | = 39.000.000.000 |

b) - Ressources extraordinaires

|                                            |                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| CHAPITRE 091 - Emprunts .....              | <u>7.900.000.000</u>           |
| TOTAL DES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ..... | = <u>7.900.000.000</u>         |
| TOTAL GENERAL DES RESSOURCES .....         | = <u><u>46.900.000.000</u></u> |

./.

II - CHARGES DE L'ETAT

ARTICLE 4.- Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de : QUARANTE SIX MILLIARDS NEUF CENT MILLIONS DE FRANCS (46.900.000.000 de francs).

a) - Dépenses Ordinaires

Trente Neuf Milliards de francs (39.000.000.000) qui comprennent :

TITRE PREMIER : DETTE PUBLIQUE

|                                                         |               |               |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| CHAPITRE 110 - Dette publique<br>(charges des emprunts) | 1.600.000.000 |               |
| CHAPITRE 120 - Dette viagère .....                      | 25.000.000    |               |
| TOTAL DU TITRE PREMIER .....                            |               | 1.625.000.000 |

TITRE II - POUVOIRS PUBLICS

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

|                                     |             |             |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| CHAPITRE 211 - Personnel .....      | 222.507.000 |             |
| CHAPITRE 212 - Matériel .....       | 288.160.000 |             |
| CHAPITRE 213 - Entretien .....      | 22.000.000  |             |
| CHAPITRE 215 - Dépenses diverses .. | 50.000.000  |             |
| CHAPITRE 216 - Dépenses spéciales . | 184.000.000 |             |
|                                     |             | 766.667.000 |

## ASSEMBLEE NATIONALE

|                                     |             |             |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| CHAPITRE 221 - Personnel .....      | 335.000.000 |             |
| CHAPITRE 222 - Matériel .....       | 149.500.000 |             |
| CHAPITRE 223 - Entretien .....      | 44.500.000  |             |
| CHAPITRE 224 - Transfert .....      | 2.000.000   |             |
| CHAPITRE 225 - Dépenses diverses .. | 50.000.000  |             |
|                                     |             | 581.000.000 |

## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CHAPITRE 231 - Personnel ..... 20.671.000

CHAPITRE 232 - Matériel ..... 36.465.000

57.136.000

TOTAL DU TITRE II .....

1.404.803.000TITRE III - MOYENS DES SERVICESSection Ière - Action Administrative Générale

## PREMIER MINISTRE

CHAPITRE 301 - Personnel ..... 341.420.000

CHAPITRE 302 - Matériel ..... 255.774.000

CHAPITRE 303 - Entretien ..... 11.719.000

CHAPITRE 304 - Transfert ..... 191.017.000

799.930.000

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

CHAPITRE 311 - Personnel ..... 421.724.000

CHAPITRE 312 - Matériel ..... 267.866.000

CHAPITRE 313 - Entretien ..... 107.208.000

CHAPITRE 314 - Transfert ..... 217.000.000

1.013.798.000

## MINISTERE DES FORCES ARMEES

CHAPITRE 321 - Personnel ..... 2.687.285.000

CHAPITRE 322 - Matériel ..... 1.701.099.000

CHAPITRE 323 - Entretien ..... 270.000.000

CHAPITRE 324 - Transfert ..... 19.300.000

4.677.684.000

./.

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| CHAPITRE 331 - Personnel .....       | 2.604.752.000 |
| CHAPITRE 332 - Matériel .....        | 468.487.000   |
| CHAPITRE 335 - Dépenses diverses ... | 5.000.000     |

---

 3.078.239.000
MINISTERE DE LA JUSTICE CHARGE DES RELATIONS  
AVEC LES ASSEMBLEES

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| CHAPITRE 341 - Personnel .....       | 450.895.000 |
| CHAPITRE 342 - Matériel .....        | 97.055.000  |
| CHAPITRE 343 - Entretien .....       | 8.000.000   |
| CHAPITRE 344 - Transfert .....       | 2.000.000   |
| CHAPITRE 345 - Dépenses diverses ... | 47.000.000  |

---

 604.950.000

## MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| CHAPITRE 351 - Personnel .....       | 143.547.000 |
| CHAPITRE 352 - Matériel .....        | 29.706.000  |
| CHAPITRE 355 - Dépenses diverses ... | 1.500.000   |

---

 174.753.000

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| CHAPITRE 361 - Personnel .....       | 1.750.569.000 |
| CHAPITRE 362 - Matériel .....        | 394.620.000   |
| CHAPITRE 364 - Transfert .....       | 16.000.000    |
| CHAPITRE 365 - Dépenses diverses ... | 926.500.000   |

---

 3.087.689.000

## MINISTERE DE LA COOPERATION

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| CHAPITRE 381 - Personnel ..... | 22.927.000 |
| CHAPITRE 382 - Matériel .....  | 8.344.000  |

---

 31.271.000

TOTAL DE LA SECTION I .....

---

 13.468.314.000

Section II - Action Economique

## SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN

|              |                   |            |
|--------------|-------------------|------------|
| CHAPITRE 401 | - Personnel ..... | 75.279.000 |
| CHAPITRE 402 | - Matériel .....  | 32.990.000 |

108.269.000

## SECRETARIAT D'ETAT AU TOURISME

|              |                   |            |
|--------------|-------------------|------------|
| CHAPITRE 411 | - Personnel ..... | 24.821.000 |
| CHAPITRE 412 | - Matériel .....  | 29.696.000 |
| CHAPITRE 414 | - Transfert ..... | 5.000.000  |

59.517.000

## MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

|              |                   |               |
|--------------|-------------------|---------------|
| CHAPITRE 421 | - Personnel ..... | 1.562.497.000 |
| CHAPITRE 422 | - Matériel .....  | 515.434.000   |
| CHAPITRE 424 | - Transfert ..... | 474.600.000   |

2.553.531.000

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME  
ET DES TRANSPORTS

|              |                   |               |
|--------------|-------------------|---------------|
| CHAPITRE 431 | - Personnel ..... | 1.390.559.000 |
| CHAPITRE 432 | - Matériel .....  | 299.700.000   |
| CHAPITRE 433 | - Entretien ..... | 796.000.000   |
| CHAPITRE 434 | - Transfert ..... | 341.000.000   |

2.827.259.000

## MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

|              |                   |             |
|--------------|-------------------|-------------|
| CHAPITRE 441 | - Personnel ..... | 223.275.000 |
| CHAPITRE 442 | - Matériel .....  | 69.540.000  |
| CHAPITRE 444 | - Transfert ..... | 89.500.000  |

382.315.000

TOTAL DE LA SECTION II .....

5.930.891.000

./.

Section III - Action Culturelle et Sociale

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

|              |                   |               |                      |
|--------------|-------------------|---------------|----------------------|
| CHAPITRE 501 | - Personnel ..... | 3.925.526.000 |                      |
| CHAPITRE 502 | - Matériel .....  | 526.527.000   |                      |
| CHAPITRE 504 | - Transfert ..... | 1.157.702.000 |                      |
|              |                   |               | <u>5.609.755.000</u> |

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

|              |                   |             |                      |
|--------------|-------------------|-------------|----------------------|
| CHAPITRE 511 | - Personnel ..... | 519.242.000 |                      |
| CHAPITRE 512 | - Matériel .....  | 358.310.000 |                      |
| CHAPITRE 514 | - Transfert ..... | 191.731.000 |                      |
|              |                   |             | <u>1.069.283.000</u> |

## SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

|              |                   |             |                    |
|--------------|-------------------|-------------|--------------------|
| CHAPITRE 521 | - Personnel ..... | 169.879.000 |                    |
| CHAPITRE 522 | - Matériel .....  | 71.400.000  |                    |
|              |                   |             | <u>241.279.000</u> |

## MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INFORMATION

|              |                   |             |                    |
|--------------|-------------------|-------------|--------------------|
| CHAPITRE 531 | - Personnel ..... | 158.100.000 |                    |
| CHAPITRE 532 | - Matériel .....  | 116.570.000 |                    |
| CHAPITRE 534 | - Transfert ..... | 377.880.000 |                    |
|              |                   |             | <u>652.550.000</u> |

## MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

|              |                   |               |                      |
|--------------|-------------------|---------------|----------------------|
| CHAPITRE 541 | - Personnel ..... | 2.290.727.000 |                      |
| CHAPITRE 542 | - Matériel .....  | 949.737.000   |                      |
| CHAPITRE 544 | - Transfert ..... | 315.286.000   |                      |
|              |                   |               | <u>3.555.750.000</u> |

|                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| TOTAL DE LA SECTION III ..... | <u><u>11.128.617.000</u></u> |
|-------------------------------|------------------------------|

Section IV - Dépenses communes de fonctionnement

|                                     |                     |                      |                       |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| CHAPITRE 601                        | - Personnel .....   | 230.000.000          |                       |
| CHAPITRE 602                        | - Matériel .....    | 450.000.000          |                       |
| CHAPITRE 603                        | - Entretien .....   | 490.000.000          |                       |
| CHAPITRE 604                        | - Transfert .....   | 1.934.570.000        |                       |
| CHAPITRE 605                        | - Dépenses diverses | <u>2.337.805.000</u> |                       |
| TOTAL DE LA SECTION IV .....        |                     |                      | 5.442.375.000         |
| TOTAL DU TITRE III .....            |                     |                      | <u>35.970.197.000</u> |
| TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES ..... |                     |                      | <u>39.000.000.000</u> |

b)- Dépenses en Capital

SEPT MILLIARDS NEUF CENT MILLIONS DE FRANCS (7.900.000.000) qui se répartissent conformément au tableau ci-dessous :

| Chapitre | Nature de l'opération                                  | Crédits de paiement  |
|----------|--------------------------------------------------------|----------------------|
|          |                                                        | 1970 / 1971          |
| 800      | - Etudes générales et recherches scientifiques .....   | 329.500.000          |
| 800      | - Hydrauliques .....                                   | 315.000.000          |
| 820      | - Production rurale .....                              | 1.256.400.000        |
| 830      | - Production non agricole .....                        | 143.600.000          |
| 840      | - Transports et Télécommunications .....               | 517.000.000          |
| 850      | - Equipements sociaux et communautaires .              | 1.573.500.000        |
| 860      | - Equipements administratifs .....                     | 175.000.000          |
| 870      | - Investissements financiers, monnaie et crédits ..... | 150.000.000          |
| 880      | - Opérations à objectifs multiples .....               | 40.000.000           |
| 890      | - Autres opérations en capital .....                   | 500.000.000          |
|          | - Reports .....                                        | <u>2.900.000.000</u> |
|          |                                                        | 7.900.000.000        |

Pour les dépenses en capital, le Président de la République est autorisé à procéder en tant que de besoin à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Sont ouvertes des autorisations de programme pour un montant de  
UN MILLIARD HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLIONS TROIS CENT MILLE FRANCS  
 (1.865.300.000 Francs) selon le détail donné à l'annexe 3 ci-jointe.

TOTAL GENERAL DES CHARGES :

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Dépenses ordinaires ..... | 39.000.000.000          |
| Dépenses en capital ..... | <u>7.900.000.000</u>    |
| TOTAL .....               | = <u>46.900.000.000</u> |

TROISIEME PARTIE : COMPTE ET FONDS SPECIAUX

ARTICLE 5.- Sont ouvertes dans les écritures du Trésorier Général les comptes spéciaux du Trésor ci-après :

1/- Fonds national forestier

Ce compte sera alimenté par une ristourne de 33 % sur le produit des redevances forestières.

2/- Caisse nationale de l'Hydraulique

Ce compte sera alimenté par un prélèvement sur les recettes provenant de la vente de l'eau, dont le montant et les modalités de recouvrement seront fixés par une Convention entre le Gouvernement et le concessionnaire.

Sont annulés les comptes d'affectation spéciale désignés ci-après qui avaient été ouverts par la loi rectificative de finances n° 64-42 du 17 Juin 1964 :

- Compte d'amortissement des emprunts et des marchés à paiement différé contractés pour l'adduction d'eau du Lac de Guiers ;
- Compte d'amortissement des emprunts et des marchés à paiement différé contractés pour l'adduction d'eau de Pout.

Le solde de ces comptes sera porté au crédit du compte "Caisse Nationale de l'Hydraulique" visé à l'alinéa 1er ci-dessus.

Est annulé le compte de commerce désigné ci-dessous qui avait été ouvert par la Loi de Finances n° 64-47 du 7 Juin 1964 :

" Compte d'exploitation de la Résidence de l'Ecole Normale Supérieure "

Le solde débiteur de ce compte sera couvert par prélèvement sur la subvention allouée au Centre des Oeuvres Universitaires.

ARTICLE 6.— Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1970/1971 sont évaluées à : 26.260.500.000 francs.

Les plafonds de crédit applicables aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1970/1971 s'élèvent à : 26.260.500.000 francs.

Ces plafonds de crédit sont ainsi répartis :

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| — Dette publique .....      | 2.300.000.000  |
| — Dépenses en capital ..... | 23.960.500.000 |

En application des dispositions de l'article 21 de l'ordonnance n° 63-01 du 15 mai 1963, est autorisé le paiement direct sur le compte d'affectation spéciale "Frais de contrôle des organismes d'assurances" des traitements et indemnités du personnel affecté à ce contrôle.

ARTICLE 7.— Le montant des découverts autorisés en 1970/1971 pour les comptes de commerce est fixé à : 230.000.000 de francs.

ARTICLE 8.— Le montant des découverts autorisés en 1970/1971 pour les comptes de règlement avec les Gouvernements étrangers est fixé à : 300.000.000 de francs.

ARTICLE 9.— Le montant des découverts autorisés en 1970/1971 pour les comptes d'opérations monétaires est fixé à : 20.000.000 de francs.

ARTICLE 10.— La charge des comptes de prêts pour 1970/1971 est évaluée à : 4.600.000.000 francs.

Ces charges se répartissent comme suit :

|                                                      |               |
|------------------------------------------------------|---------------|
| — Prêts aux Etablissements publics ..                | 1.100.000.000 |
| — Prêts aux Collectivités secondaires                | 1.000.000.000 |
| — Prêts à divers organismes et<br>particuliers ..... | 2.500.000.000 |

ARTICLE 11.— Les ressources affectées aux comptes d'avances pour 1970/1971 sont évaluées à 2.220.000.000 francs.

./.

L'excédent net des charges des comptes d'avances pour 1970/1971 s'élève à : 2.365.000.000 francs.

ARTICLE 12.— Les ressources affectées aux comptes de garanties et d'aval s'élèvent pour 1970/1971 à 100.000.000 francs.

Les plafonds de crédit applicables aux comptes de garanties et d'aval pour 1970/1971 sont fixés à 100.000.000 francs.

ARTICLE 13.— Compte-tenu des dispositions des articles ci-dessus, l'excédent des charges des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 6.270.000.000 francs.

Cet excédent de charges sera couvert par des ressources de trésorerie.

Le Président de la République est autorisé :

- 1°/- à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres à moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie.
- 2°/- à réescompter auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor ainsi qu'à recourir aux avances de la Banque Centrale dans les conditions fixées par les articles 15 et 15/Bis des statuts de cet organisme.

#### QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 14.— Le Président de la République est autorisé à accorder l'aval de l'Etat :

- 1°/- aux prêts que la Caisse Centrale de Coopération Economique pourra consentir aux collectivités secondaires, aux Etablissements publics et aux Sociétés d'économie mixte dans la limite d'un plafond de prêts de 2.500.000.000 de francs.
- 2°/- aux prêts que la Banque Nationale de Développement du Sénégal pourra consentir aux Etablissements publics et aux Sociétés d'économie mixte dans la limite d'un plafond de prêts de 1.000.000.000 francs.

e/o

3°/- aux prêts ou autres facilités de crédit qui pourront être consentis aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte par d'autres organismes financiers nationaux, internationaux ou étrangers ainsi qu'aux crédits fournisseurs faisant l'objet d'une garantie de la part d'un organisme d'assurance crédit dans la limite d'un plafond de 4.000.000.000 de francs.

4°/- aux facilités de crédit dont pourra bénéficier la Banque Nationale de Développement du Sénégal pour le financement des programmes agricoles de la part de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, sous forme de réescompte dans la limite d'un plafond d'un Milliard de francs (1.000.000.000 de francs).

ARTICLE 15.- L'alimentation du Fonds d'Aide aux sports institué par la Loi de Finances n° 68-09 du 14 juin 1968 sera assurée, à compter du 1er juillet 1970 :

1°/- par le produit d'un prélèvement de vingt pour cent sur les recettes brutes des manifestations sportives autres que les rencontres sportives internationales organisées sur les installations sportives appartenant à l'Etat ;

2°/- par le produit des recettes nettes constatées à l'occasion des rencontres sportives internationales ayant lieu sur les dites installations ;

3°/- par le produit des redevances payées par les vendeurs autorisés à s'installer sur les dites installations.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 20 Juin 1970

Par le Président de la République  
Le Premier Ministre



Abdou DIOUF



Léopold Sédar SENGHOR

ANNEXE I

LISTE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR DONT LES OPERATIONS  
SONT AUTORISEES PAR LA LOI DE FINANCES 1970/1971

| NOMENCLATURE                                                                    | RECETTES<br>(en milliers<br>de francs) | DEPENSES<br>(en milliers<br>de francs) | DECOUVERT<br>AUTORISE<br>(en milliers<br>de francs) |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>I - COMPTES D'AFFECTATION<br/>SPECIALE</b>                                   |                                        |                                        |                                                     |
| Fonds National des retraites .....                                              | 2.000.000                              | 2.000.000                              |                                                     |
| Fonds routier .....                                                             | 1.200.000                              | 1.200.000                              |                                                     |
| Fonds d'Equipement rural et de développement<br>économique (F.E.R.D.E.S.) ..... | 82.000                                 | 82.000                                 |                                                     |
| Investissements sur subventions de la<br>République Française .....             | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur subventions de l'US-AID                                     | 500.000                                | 500.000                                |                                                     |
| Investissements sur autres subventions<br>étrangères .....                      | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur prêts de la République<br>Française .....                   | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur prêts US-AID .....                                          | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur prêts du F.E.D.O.M. ....                                    | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur prêts de la République<br>Fédérale Allemande .....          | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur prêts de l'U.R.S.S.                                         | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur prêts de l'I.D.A. ....                                      | 5.000.000                              | 5.000.000                              |                                                     |
| Investissements sur autres prêts étrangers .                                    | 1.000.000                              | 1.000.000                              |                                                     |
| Compte de liquidation des opérations de<br>l'ex-A.O.F. ....                     | 300.000                                | 300.000                                |                                                     |
| Amendes disciplinaires infligées aux gens<br>de mer .....                       | 5.000                                  | 5.000                                  |                                                     |
| Frais de contrôle des organismes d'assurances                                   | 80.000                                 | 80.000                                 |                                                     |

| NOMENCLATURE                                                                                              | RECETTES<br>(en milliers<br>de francs) | DEPENSES<br>(en milliers<br>de francs) | DEC OUVERT<br>AUT ORISE<br>(en milliers<br>de francs) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Fonds d'aide aux sports .....                                                                             | 20.000                                 | 20.000                                 |                                                       |
| Fonds d'aide au développement de<br>l'éducation Populaire et de la<br>Culture .....                       | 7.500                                  | 7.500                                  |                                                       |
| Fonds mutualiste de développement<br>rural (F.M.D.R.) .....                                               | 300.000                                | 300.000                                |                                                       |
| Caisse de stabilisation des prix de<br>l'arachide .....                                                   | 4.000.000                              | 4.000.000                              |                                                       |
| Caisse de stabilisation des prix des<br>céréales et d'encouragement aux<br>productions vivrières .....    | 500.000                                | 500.000                                |                                                       |
| Caisse de péréquation des blés et<br>farines .....                                                        | 150.000                                | 150.000                                |                                                       |
| Caisse de stabilisation des prix du<br>sucre .....                                                        | 2.200.000                              | 2.200.000                              |                                                       |
| Caisse de stabilisation des prix<br>des carburants .....                                                  | 500.000                                | 500.000                                |                                                       |
| Caisse de soutien des prix du coton                                                                       | 100.000                                | 100.000                                |                                                       |
| Caisse d'encouragement à la pêche<br>et à ses industries annexes                                          | 100.000                                | 100.000                                |                                                       |
| Compte d'affectation des services<br>rétribués assurés par le personnel<br>des services de sécurité ..... | 35.000                                 | 35.000                                 |                                                       |
| Compte de liquidation du 2ème Plan<br>Quadriennal .....                                                   | 813.000                                | 813.000                                |                                                       |
| Fonds d'équipement de la Direction<br>du Contrôle Economique .....                                        | 50.000                                 | 50.000                                 |                                                       |
| Caisse Nationale de l'Hydraulique .."                                                                     | 300.000                                | 300.000                                |                                                       |
| TOTAL ..... =                                                                                             | 26.242.500                             | 26.242.500                             |                                                       |

|                                                                                                                | RECETTES<br>(en milliers<br>de francs) | DEPENSES<br>(en milliers<br>de francs) | DECOUVERT<br>AU VOIRISE<br>(en milliers<br>de francs) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>II - COMPTES DE COMMERCE</b>                                                                                |                                        |                                        |                                                       |
| Fonds d'approvisionnement des magasins ....                                                                    | 400.000                                | 400.000                                | 200.000                                               |
| Comptes d'exploitation du Léon Coursein ....                                                                   | 2.000                                  | 2.000                                  |                                                       |
| Opérations à caractère industriel et<br>commercial effectuées par l'armée .....                                | 100.000                                | 100.000                                | 25.000                                                |
| Opérations à caractère industriel et<br>commercial des chantiers de service<br>civique .....                   | 25.000                                 | 25.000                                 | 25.000                                                |
| TOTAL .....                                                                                                    | <u>527.000</u>                         | <u>527.000</u>                         | <u>230.000</u>                                        |
| <b>III - COMPTE DE REGLEMENT AVEC<br/>ETATS ETRANGERS</b>                                                      |                                        |                                        |                                                       |
| Compte de règlement relatif à l'accord de<br>paiement sénégal-Guinéen .....                                    |                                        |                                        | 250.000                                               |
| Compte de règlement relatif à l'accord<br>Sénégal-Mauritanien de coopération<br>entre services du Trésor ..... |                                        |                                        | 50.000                                                |
| TOTAL .....                                                                                                    |                                        |                                        | 300.000                                               |
| <b>IV - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES</b>                                                                    |                                        |                                        |                                                       |
| Compte de pertes et bénéfices de change ...                                                                    |                                        |                                        | 10.000                                                |
| Compte des produits et charges d'emprunts .                                                                    |                                        |                                        | 10.000                                                |
| TOTAL .....                                                                                                    |                                        |                                        | 20.000                                                |
| <b>V - COMPTES DE PRETS</b>                                                                                    |                                        |                                        |                                                       |
| Prêts aux Etablissements publics .....                                                                         | 95.000                                 | 1.100.000                              | 1.000.000                                             |
| Prêts aux collectivités secondaires .....                                                                      | 100.000                                | 1.000.000                              | 900.000                                               |
| Prêts à divers organismes & particuliers ..                                                                    | 500.000                                | 2.500.000                              | 2.000.000                                             |
| TOTAL .....                                                                                                    | <u>695.000</u>                         | <u>4.600.000</u>                       | <u>3.900.000</u>                                      |

/.

## NOMENCLATURE

## RECETTES

(en milliers  
de francs)

## DEPENSES

(en milliers  
de francs)

## DECOUVERT

## AUTORISE

(en milliers  
de francs)VI - COMPTES D'AVANCES

|                                             |                  |                  |                  |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Avances aux établissements publics .....    | 400.000          | 2.500.000        | 2.100.000        |
| Avances à divers budgets et comptes .....   | -                | -                | -                |
| Avances aux collectivités secondaires ..... | 15.000           | 80.000           | 65.000           |
| Avances à divers organismes et particuliers | 1.300.000        | 2.000.000        | 1.000.000        |
| Avances pour rapatriement des marins .....  | 5.000            | 5.000            | 1.000            |
| TOTAL .....                                 | <u>2.220.000</u> | <u>4.585.000</u> | <u>3.166.000</u> |

VII - COMPTES DE GARANTIES D'AVALS

|                                       |         |         |         |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|
| Comptes de garanties et d'avals ..... | 100.000 | 100.000 | 100.000 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|

RECAPITULATION

|                                                        |                   |                   |                  |
|--------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE .....                   | 26.242.500        | 26.242.500        |                  |
| COMPTES DE COMMERCE .....                              | 527.000           | 527.000           | 230.000          |
| COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES ETATS<br>ETRANGERS ..... |                   |                   | 300.000          |
| COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES .....                  |                   |                   | 20.000           |
| COMPTES DE PRETS .....                                 | 695.000           | 4.600.000         | 3.900.000        |
| COMPTES D'AVANCES .....                                | 2.220.000         | 4.585.000         | 3.166.000        |
| COMPTES DE GARANTIES .....                             | 100.000           | 100.000           | 100.000          |
| TOTAL .....                                            | <u>29.784.500</u> | <u>36.054.500</u> | <u>7.716.000</u> |

# ANNEXE II

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION  
EST AUTORISEE EN 1970 - 1971

| ORGANISME BENEFICIAIRE                                                                               | NATURE DE LA TAXE OU<br>OBJET                                                                                                                                                                                                  | TEXTES LEGISLATIFS &<br>REGLEMENTAIRES                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A - TAXES A CARACTERE<br/>ECONOMIQUE</b>                                                          |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                       |
| Caisse de stabilisation des<br>prix de l'arachide                                                    | Taxe professionnelle sur les<br>huiliers et exportateurs                                                                                                                                                                       | Ordonnance 60-59 du 25/11/1960<br>Décret 61-484 du 20/12/1961                                                                         |
| Caisse de stabilisation des<br>prix de l'arachide                                                    | Cotisations professionnelles<br>sur les oléagineux                                                                                                                                                                             | Arrêté général 8730 du 8<br>Décembre 1954<br>Décret 61-484 du 20 Décembre<br>1961<br>Décret 67-220 du 2 Mars 1967                     |
|                                                                                                      | Taxe de péréquation de<br>transport des huiles                                                                                                                                                                                 | Décret 59-307 du 15 Décembre<br>1959                                                                                                  |
| Caisse de péréquation des<br>blés et farines                                                         | Prélèvement pour péréqua-<br>tion                                                                                                                                                                                              | Décret 60-418 du 23 Novembre<br>1960                                                                                                  |
| Caisse d'encouragement de<br>pêche et des industries<br>annexes                                      | Cotisation des bâtiments de<br>pêche des conserveurs et<br>des conditionneurs                                                                                                                                                  | Ordonnance 60-58 du 25 Novembre<br>1960<br>Décret 60-424 du 25 Novembre<br>1960                                                       |
| Caisse de stabilisation des<br>prix de céréales et d'encou-<br>ragement aux productions<br>vivrières | Prélèvement pour péréqua-<br>tion                                                                                                                                                                                              | Décret 60-418 du 23 Novembre<br>1960                                                                                                  |
| Caisse de compensation des<br>sucres                                                                 | Prélèvement pour péréqua-<br>tion                                                                                                                                                                                              | Arrêté 5443 du 11 Juillet 1955<br>Arrêté 603 du 21 Janvier 1956                                                                       |
| Caisse de soutien des prix<br>du coton                                                               | Taxe sur les tissus importés<br>au Sénégal                                                                                                                                                                                     | Décret 67-771 du 30 Juin 1967                                                                                                         |
| <b>B - TAXES A CARACTERE<br/>SOCIAL</b>                                                              |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                       |
| Caisse de compensation des<br>prestations familiales                                                 | Cotisations des employeurs :<br>- Financement des presta-<br>tions familiales<br>- Financement des indemnités<br>à l'article 116 du Code<br>du Travail<br>- Financement des indemnités<br>au titre des accidents du<br>travail | AL.941 ITLS du 14.2.1956<br>AL.6062 ITLS du 11.2.1956<br>Arrêté 147/MTAS du 7 Janvier<br>1959<br>Arrêté 3280/MTAS du 11 Mars<br>1959. |

| ORGANISME BENEFICIAIRE                                                        | NATURE DE LA TAXE<br>OU OBJET                                | TEXTES LEGISLATIFS ET<br>REGLEMENTAIRES                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds d'aide au développement<br>de l'Education Populaire et<br>de la Culture | Prélèvement sur les manifes-<br>tations à caractère culturel | Loi des Finances n° 68-09<br>du 14 Juin 1968                                                                                        |
| Fonds d'aide aux Sports                                                       | Prélèvement sur les manifes-<br>tations sportives            | Loi des Finances n° 68-09<br>du 14 Juin 1968<br><br>Décret 65-617 du 9 septembre<br>1965<br><br>Décret 69-795 du 4 Juillet<br>1969. |

# **N N E X E III**

## **AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES**

| Articles           | Nature des opérations                    | Ouverture            |
|--------------------|------------------------------------------|----------------------|
| CHAPITRE 800 ..... | Etudes générales .....                   |                      |
| CHAPITRE 810 ..... | Hydraulique humaine .....                | 25.000.000           |
| CHAPITRE 820 ..... | Production agricole et pêche .....       | 1.036.800.000        |
| CHAPITRE 830 ..... | Production non agricole .....            |                      |
| CHAPITRE 840 ..... | Transports et télécommunications .....   | 233.500.000          |
| CHAPITRE 850 ..... | Equipements sociaux et communautaires .. |                      |
| CHAPITRE 860 ..... | Equipements administratifs .....         | 30.000.000           |
| CHAPITRE 870 ..... | Participations financières .....         |                      |
| CHAPITRE 880 ..... | Opérations à objectifs multiples .....   | 40.000.000           |
| CHAPITRE 890 ..... | Autres opérations en capital .....       | 500.000.000          |
|                    | <b>TOTAL .....</b>                       | <b>1.865.300.000</b> |